

A stylized purple outline of a person sitting and reading a book. The person's head is a simple circle, and their body is a rounded shape. The book is open, with several pages visible, represented by curved lines. The entire graphic is set against a light blue background that features a diagonal split.

ANNÉE 2020

RAPPORT
D'ACTIVITÉS

LIRE ET ÉCRIRE EN
WALLONIE

Lire et Ecrire

Wallonie

Sommaire

Introduction **1**

Mission politique **4**

- 4** Le cadre général
- 5** Les questions liées à la politique ISP
- 7** De nouveaux dossiers sur la table
- 14** La convention Région wallonne - Lire et Écrire
- 18** Les analyses et recherches

Mission de services aux régionales **19**

- 21** Soutien administratif et financier
- 23** Les projets coordonnés
- 26** Soutien pédagogique
- 28** Evolutions de la base de données
- 29** La Communication
- 32** Le conseil juridique

Les mandats de Lire et Écrire en Wallonie **35**

- 36** L'interfédération des CISP
- 38** La FESEFA
- 39** Le Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes

Les formations des apprenants **40**

- 40** Les formations
- 42** Le profil socioéconomique des apprenants

Les perspectives 2021 **46**

- 47** Les actions à destinations des travailleurs
- 49** La place du numérique
- 50** Les formations concomitantes
- 51** Les formations des personnes étrangères

Annexes **52**

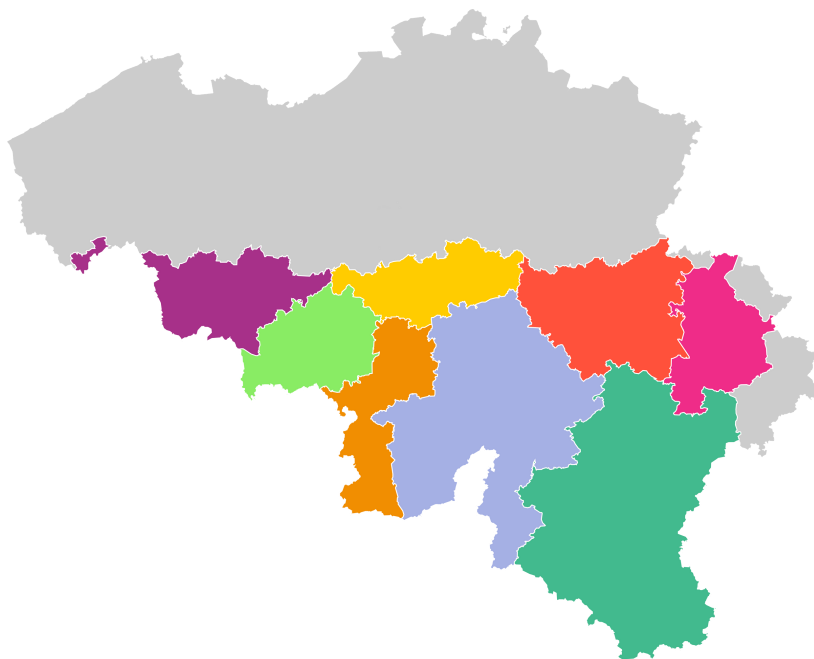
- 52** Abréviations et sigles
- 53** Publications
- 57** Listes des administrateurs et administratrices au CA LEEW au 31/12/2020
- 58** Organigramme de LEEW au 31/12/2020
- 59** Statistiques du personnel des entités Wallonnes de LEE au 31/12/2020

Introduction

Issue des mouvements ouvriers chrétien et socialiste, Lire et Écrire a pour but de promouvoir et de développer l'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles en vue :

- d'attirer l'attention de l'opinion publique et des pouvoirs publics sur la persistance de l'analphabétisme et sur l'urgence d'en combattre les causes et d'y apporter des solutions ;
- de promouvoir le droit à une alphabétisation de qualité pour tout adulte qui le souhaite ;
- de développer l'alphabétisation dans une perspective d'émancipation et de participation des personnes, et de changement social pour plus d'égalité.

Au niveau de la Région wallonne, cette mission est portée par Lire et Écrire en Wallonie et les huit Régionales wallonnes dont nous assurons la coordination. Celles-ci constituent des entités autonomes dotées chacune d'un conseil d'administration et d'une assemblée générale propre ainsi que d'un plan d'actions adapté au contexte dans lequel elles mènent respectivement leurs actions ; toutefois, partageant des valeurs et objectifs communs, tels que formulés ci-avant, les Régionales mènent leurs actions dans le cadre de stratégies et positions coordonnées, et partagent une série de projets communs



Les Régionales sont : Lire et Écrire Brabant wallon, Lire et Écrire Centre Mons Borinage, Lire et Écrire Charleroi-Sud Hainaut, Lire et Écrire Liège-Huy-Waremme, Lire et Écrire Luxembourg, Lire et Écrire Namur, Lire et Écrire Verviers et Lire et Écrire Wallonie picarde.

L'alphabétisation ne peut se développer sans action collective de transformation sociale, visant à prévenir et combattre les inégalités dans le but de construire une société plus juste et équitable, plus solidaire et démocratique. Ainsi, Lire et Écrire en Wallonie inscrit ses actions dans une perspective politique qui vise conjointement la défense des droits fondamentaux ; la transformation des rapports sociaux permettant de sortir des rapports dominants-dominés et de toutes les formes d'oppression et d'exclusion ; et la participation et l'émancipation de tous. Cette position rejoint la conception de l'alphabétisation comme « un vecteur d'intégration et de cohésion sociale ».

A Lire et Écrire, nous avons choisi d'utiliser indifféremment les mots « illettrisme » et « analphabétisme » pour désigner la situation des personnes adultes qui n'ont pas atteint les compétences de base attendues en fin de 6e primaire et équivalentes au Certificat d'études de base (CEB). Nous précisons que deux types de public sont concernés par cette situation : des adultes ayant été scolarisés en Belgique et des adultes peu ou pas du tout scolarisés dans leur pays d'origine, qui ne maîtrisent aucune langue à l'écrit et dont certains ne parlent pas le français.

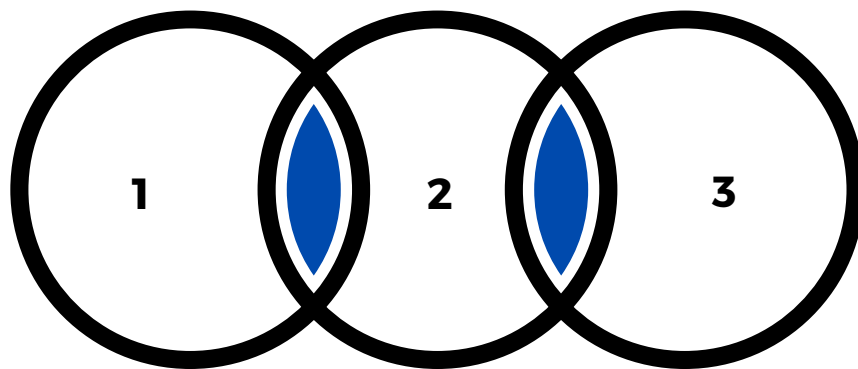
Les formations en alphabétisation que dispense Lire et Écrire s'adressent à ce public adulte qui ne maîtrise pas les savoirs fondamentaux et plus particulièrement aucune langue écrite.

Les personnes qui ne maîtrisent pas le français oral mais qui lisent et écrivent dans une autre langue ne sont pas analphabètes, même si cette autre langue n'a pas le même alphabet. Elles ne sont donc pas concernées par l'alphabétisation mais bien par le FLE (français langue étrangère).

Le plus important pour nous et aussi, le plus choquant, c'est qu'aujourd'hui en Belgique francophone, 10% des adultes sont toujours concernés par cette problématique. Un chiffre qui n'est d'ailleurs qu'une estimation assez faible si l'on se réfère aux pourcentages annoncés dans différentes enquêtes internationales menées dans des pays proches (PIAAC, IVQ, etc.) et auxquelles, malheureusement, la Belgique francophone n'a jamais participé.

**Lire et Écrire considère
que l'illettrisme n'est
pas un problème
individuel, mais a pour
cause et conséquence
l'oppression et
l'exclusion sociale,
culturelle, politique et
économique en œuvre
dans notre société.**

Pour mener à bien ses objectifs, trois missions ont été confiées en 2017 par les mouvements porteurs ainsi que les Régionales, à la coordination wallonne :



**POLITIQUE PÉDAGOGIQUE SERVICE AUX
RÉGIONALES**

- 1** une mission politique : la représentation dans différentes instances mais également comme interlocuteur des pouvoirs publics pour les questions en lien avec l'alphabétisation ;
- 2** une mission pédagogique : aider, soutenir, promouvoir les démarches pédagogiques à destination des formateurs ;
- 3** une mission de services aux régionales : soutien administratif en termes d'outils d'accompagnement de gestion de dossiers coordonnés.

En 2020, des activités ont dû être mises entre parenthèses, d'autres thématiques et activités sont apparues et d'autres manières travailler ont dues être mises en place. On peut retenir que l'année s'est divisée en trois périodes majeures :



Le 1er confinement
(mars - juin)



Le déconfinement
(juillet - octobre)



Le 2e confinement
(novembre - décembre)

Les statistiques « apprenants » dans la partie 4 de ce rapport sont éclairantes mais montrent clairement que ce ne fut pas une année « blanche ».

Deux mots caractérisent cette année 2020 : **adaptabilité et créativité.**

Mission politique

Lire et Écrire en Wallonie a pour but le développement et la reconnaissance de l'alphabétisation en Région wallonne.

Cette mission lui confère une responsabilité globale et un statut particulier vis-à-vis des pouvoirs publics : être l'interlocuteur politique sur les questions d'alphabétisation. C'est à ce titre notamment que Lire et Écrire en Wallonie représente le secteur associatif auprès du comité de pilotage de la Conférence interministérielle sur l'alphabétisation des adultes, à côté de Lire et Écrire Bruxelles et de Lire et Écrire Communauté française.

Dans le cadre de cette mission, la coordination wallonne porte aussi un mandat auprès de l'Interfédération des CISP et, avec quatre autres fédérations¹, promeut et défend le secteur de l'insertion socioprofessionnelle auprès des pouvoirs publics wallons.

Le cadre général

Cette année est totalement atypique. Les deux premiers mois de l'année étaient dans la continuation de l'année précédente : « corriger » les modifications législatives effectuées par notre précédent ministre de tutelle qui avait remis en cause la légitimité, la qualité de nos actions, l'honnêteté de notre gestion et en final la liberté d'association.

Nous avons en vue principalement deux dossiers : d'une part la réforme de l'AGW CISP modifié par le ministre Jeholet, et d'autre part le guide dépenses éligibles.

Pour Lire et Écrire, un autre enjeu important en 2020 était la reconduction de la convention Lire et Écrire/ Région Wallonne.

Trois périodes sont clairement identifiées :

¹



Le premier confinement arrive alors que personne ne s'y attendait. Les formations en présentiel sont mises à l'arrêt. Deux dossiers seront au cœur de cette période : le financement des Régionales pour leur action CISP et la réorganisation de la manière de travailler en équipe et avec les Régionales.

¹ UNESSA, AID, ALEAP et CAIPS

2



Le déconfinement : à partir de mai, le dossier « financement » est toujours à l'ordre du jour mais également le dossier de la reprise. Comment va-t-on remobiliser les apprenants ? Le confinement a amené les équipes à revoir leur manière de travailler, à inventer des nouvelles méthodes pédagogiques, à réinventer leur métier, à acquérir de nouvelles compétences notamment dans le domaine de l'informatique.

3



Le deuxième confinement : au vu de l'évolution sanitaire, ce second confinement était plus « prévisible ». Nous y étions plus préparés et nous avons pu mettre à profit les méthodes de travail découvertes et mises en place lors du premier confinement. Les dossiers s'accumulent et le travail à distance tant avec l'équipe qu'avec les interlocuteurs n'est pas simple et nécessite beaucoup de temps.

1. Les questions liées à la politique ISP

Ce qui concerne la politique d'insertion socioprofessionnelle sur le territoire de la Wallonie est géré au niveau de Lire et Écrire en Wallonie en étroite collaboration et concertation d'une part avec les Régionales et d'autre part avec l'Interfédération des CISP.

Les enjeux ISP sont fondamentaux pour les Régionales de Lire et Écrire pour qui, au-delà de répondre aux besoins du public principalement demandeurs d'emploi, l'ISP est la source de financement structurel la plus importante en Wallonie pour réaliser les actions de formation en alphabétisation. Elle représente entre 45 et 88% des moyens suivant les Régionales.

1.1. Le financement des CISP



Notre décret prévoit un financement à l'heure de formation. Avec les décisions de prises de suspension des formations en présentielles, la question du financement a été posée. La ministre a de suite voulu être rassurante et nous avons pu travailler sur des pistes de solutions. Elles ont évolué dans le temps en fonction des possibilités d'actions.

Lors du premier confinement, nous étions sur l'assimilation des heures. C'est-à-dire que les heures sont considérées comme ayant été réalisées. Lors de la reprise, nous avons pu expliquer au cabinet qu'on travaille avec des gens, que l'on n'est pas dans un système « on/off » et que par ailleurs les contraintes sanitaires imposées ne permettaient pas de relancer les formations à 100 % du jour au lendemain. Avec le deuxième confinement, on se retrouvait de nouveau dans l'impossibilité de réaliser des heures en présentiel.

Le gouvernement wallon, ayant obtenu les pouvoirs spéciaux jusqu'en décembre 2020, a pu déroger au décret et à ses AGW. Un AGW pouvoirs spéciaux a alors permis de garantir à tous les CISP un subventionnement de la totalité de leurs heures agréées.

Pour la reprise, après le premier confinement, des moyens de protection individuelle, tant pour les formateurs que pour les stagiaires ont été mis en place (masques, gel, ...). Là aussi, nous avons pu obtenir un financement pour ces coûts extraordinaires.

Le travail devant se réaliser à distance, il a été constaté que tous les centres ne disposaient pas du matériel informatique adéquat. Là aussi une subvention forfaitaire pour équiper les équipes a pu être débloquée.

En conclusion, le travail de sensibilisation, de conscientisation du monde politique et son ouverture, sa compréhension de la situation a permis, sur le plan financier, aux centres de ne pas subir de conséquence de la crise sanitaire.

1.2. Réforme AGW CISP

Plusieurs mesures prises par un AGW écrit lors de la précédente législature pose problème :

- la limitation à 10 % des heures assimilées par stagiaires,
- la suppression du subventionnement forfaitaire,
- l'instauration d'un guide des dépenses éligibles.

La déclaration de politique Régionale prévoit à la fois une évaluation de ces mesures et éventuellement des adaptations. Nous avons travaillé au sein de l'Interfédération pour que ce dossier avance. Durant les 6 premiers mois, à cause de la pandémie, ce travail est passé en second plan. Ce qui devenait essentiel était les garanties de financement pour l'année 2020. Garanties que nous avons obtenues.

Le travail sur une modification de l'AGW CISP a pu recommencer. Il malheureusement pris du temps, le cabinet étant accaparé par la gestion de la crise sanitaire. Ce nouvel AGW, qui rencontre beaucoup de nos demandes, a été finalisé et publié en début de l'année 2021.

1.3. Guide des dépenses éligibles



Un autre gros dossier en lien avec la réforme de l'AGW CISP, est le guide des dépenses éligibles. Le ministre Jeholet avait mis sur la table un nouveau guide des dépenses éligibles qui allait poser beaucoup de difficultés. Le secteur Lire et Écrire en Wallonie se sont mobilisés. Ce guide devait être appliqué à l'ensemble des subventions de la Direction de l'Emploi et de la Formation (DGO6).

Ce document doit absolument être modifié. Le principe d'avoir un guide avec une liste des dépenses éligibles reste. Pour rappel l'ancien guide partait du principe : tout est éligible sauf. L'administration et surtout le service inspection ne veut absolument pas de ce type d'approche..

Rappelons également que nous ne sommes pas opposés au contrôle de l'utilisation des moyens publics mais ce contrôle doit se faire :

- dans le respect des opérateurs
- sans être dans une logique vexatoire
- en partant du principe de confiance
- en étant proportionné

La DPR prévoit de l'évaluer et de l'adapter si nécessaire. Des concertations avec le cabinet ont commencé dès la mise en place du nouveau gouvernement et se sont poursuivies durant toute l'année. Après beaucoup de discussions, le guide est passé en première lecture au 1er trimestre 2021.

2. De nouveaux dossiers sur la table

Malgré cette année particulière, de nouveaux dossiers sont venus sur la table.

2.1. Réforme APE

Déjà en 2017, les gouvernements successifs ont mis sur la table une réforme des subsides APE.

Après s'être très fort mobilisé contre la proposition du ministre Jeholet, la réforme actuelle qui devrait rentrer en vigueur au 1/1/2022 est beaucoup moins contestée. Dans l'état actuel du texte, les subventions des futurs ex-APE restent dans l'enveloppe du ministre de l'emploi. Cela reste bien une politique d'aide à l'emploi. Comme dans les précédentes versions (Tillieux et Jeholet), on sort de la logique des points et des réductions de cotisation ONSS.

Trois éléments dans cette réforme :

- On est sur une subvention forfaitaire déterminée employeur par employeur. Cette subvention inclut la subvention « point » actuelle et la réduction ONSS. Après la réforme, les travailleurs deviendront des travailleurs sur fonds propre ;
- Ce sont toujours des aides à l'emploi, les subventions ne peuvent être utilisées que pour maintenir l'emploi. Deux volumes de l'emploi seront à respecter :
 - Le premier est le maintien du volume global de l'emploi de l'association,
 - Le second le volume des emplois ex-APE ;
- La sectorialisation. Les enveloppes budgétaires resteront dans les secteurs. Si une association arrête, et libère des moyens budgétaires, ceux-ci seront réinvestis pour de la création d'emploi dans le même secteur.

La philosophie de ce dernier point était déjà présente dans la réforme Jeholet et est un des points qui a posé le plus de difficulté. Par ailleurs, cela nécessite un cadastre complet et fiable. Des postes APE travaillent aujourd'hui sur des matières transversales. Comment seront-ils identifiés ? De quelles compétences ministérielles relèveront-ils ? Au final, la réforme sera-t-elle autre chose qu'une réforme budgétaire ?

Le décret est passé en 2^{ème} lecture en décembre 2020, en 3^{ème} lecture en mars 2021 et est sur la table du parlement. L'enjeu est maintenant les arrêtés d'exécutions.

2.2. La réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi



Cette volonté de réformer l'accompagnement des demandeurs par le FOREM n'est pas récente. Elle a cependant connu une accélération en cette année 2020 avec le dépôt d'un projet de décret qui est passé en 2^{ème} lecture en décembre 2020 (en 3^{ème} lecture le 1/4/2021).

Ce projet comprend notamment un volet « dossier unique » et numérisation. Avec la pandémie, le travail à distance et le non accès pour les demandeurs d'emploi sont probablement des éléments qui expliquent l'accélération de ce dossier. La digitalisation qui était déjà en cours a donc connu une réelle accélération sans toujours prendre le temps de la réflexion, l'identification des effets pervers,

Nous sommes très mobilisés pour que le public en difficulté de lecture et d'écriture ne soit pas une nouvelle fois exclu et discriminé par la mise en place d'outils peu ou pas accessibles.


Il ne faudrait pas qu'au nom de la simplification administrative, de l'efficacité et de l'efficacités, tout un public soit exclu d'un réel accompagnement auquel il a droit. C'est une responsabilité du politique et nous y serons attentifs.

2.3. La numérisation - digitalisation

Depuis de nombreuses années, la numérisation/digitalisation est en marche. Avec la pandémie et le travail à distance, ce mouvement s'est accéléré. Dans notre mémorandum de 2019, nous revendiquions déjà que l'accès aux services fondamentaux soit garanti. Nous avons pu constater que ces services se sont fortement digitalisés pendant cette année 2020, rendant difficile, voire incassable leur accès au public analphabète.


Cette question de la numérisation est à la fois un dossier en soi (quel type de société se dessine pour demain avec les enjeux d'une plus forte exclusion des publics ?) mais aussi une problématique qui traverse beaucoup d'autres dossiers (l'accompagnement des demandeurs d'emploi, la simplification administrative, ...).

Nous avons donc d'une part, réalisé une analyse sur les enjeux de la numérisation de la société et d'autre part, veillé à être systématiquement attentifs, revendicatifs dans les dossiers politiques.



L'accès aux services fondamentaux doit constituer une priorité parce qu'ils ont vocation à s'adresser à tout un chacun, parce qu'ils constituent un droit pour le citoyen et parce qu'étant au service d'une politique redistributive, le service public ne peut pas demeurer inaccessible aux citoyens les plus fragilisés et aux personnes qui en ont le plus besoin.

Durant cette année 2020, plusieurs injustices numériques sont apparues :



La fracture de 1er niveau : le fait de disposer du matériel informatique.

La fracture de 2ème niveau : la fracture d'usage.

La fracture de 1er niveau : le fait de disposer du matériel informatique.



Fin 2020, le gouvernement wallon a décidé de libérer une enveloppe de 3.250.000 € pour équiper les stagiaires des CISP en matériel informatique. Les intentions sont bonnes mais l'opérationnalisation fait défaut. Pour le gouvernement les stagiaires allaient acheter leur ordinateur. Nous sommes arrivés à corriger cette mesure. Ce sont les centres de formation qui achètent les machines et les prêtent aux stagiaires.

Au niveau de Lire et Écrire, pour l'ensemble des Régionales, cela représente un montant de 337.500 €. Dans notre mission de service, Lire et Écrire en Wallonie a introduit pour le compte de 6 Régionales un appel à marché global.

La numérisation génère également d'autres difficultés peu prise en compte : les zones blanches, les coûts des connexions, ... La coordination a obtenu de la part de Proximus que les Régionales soient traitées comme les écoles. Elles peuvent obtenir des connexions gratuites. Quel volume, quelle qualité ?

La fracture de 2ème niveau : la fracture d'usage.



Fournir du matériel aux personnes n'est pas suffisant, il faut savoir l'utiliser.

Pour bien comprendre, appréhender les questions que cette numérisation posent, nous avons consacré 2 interrégionales élargies à cette problématique.

Un autre lieu qui traite de cette questions auquel nous sommes présents est le GT Numérique de l'Interfédération. Parmi les sujets traités :

- Start Digital;
 - Analyser l'état des lieux de la formation aux compétences numériques dans le secteur;
 - Analyser les enjeux de l'utilisation du référentiel des compétences numériques européen DigComp comme cadre de référence dans Start Digital;
 - Identifier des besoins pour une plateforme de mutualisation des outils pédagogiques;

- Identifier le/les outils de positionnement sur les compétences numériques : balises et analyses.
- Balisage et priorisation en vue d'un programme de formation pour les équipes pédagogiques;
- Mutualisation des travaux/études sur le numériques dans le secteur;
- Réflexion puis positionnement sur les enjeux de la digitalisation pour le secteur CISP;
- Partage et mutualisation des projets du secteur;
- Accompagnement et coordination de la mise en place de la mesure Coup de Pouce digital;
- Participation à la réflexion sur le dispositif PMTIC.

2.4. L'alpha-travailleurs

1. Une approche vers les fonds sectoriels

En 2020, nous avons eu des contacts avec Co-valent qui est le fonds de formation des ouvriers (CP 116) et des employés (CP 207) du secteur de la chimie, des matières plastiques et des sciences de la vie. Ce fonds sectoriel est, comme tous les autres, constitué paritairement et composé de représentants des organisations des travailleurs pour ouvriers et employés (CGSLB, CNE, CSC, FGTB) et d'une représentation des employeurs et de la fédération du secteur (essenscia). Le président du comité de gestion est Koen Laenens, Directeur des Affaires Sociales chez essenscia.

Même si le secteur de la chimie est un secteur « de pointe », il occupe une série de travailleurs à faible qualification. Ces travailleurs, sont souvent mis en difficulté dans les entreprises, sont peu pris en compte quand il s'agit de suivre des formations continuées, faute de maîtrise des savoirs de base. Or ce sont ceux-là même qui sont les plus exposés aux restructurations, aux licenciements, aux difficultés de compréhension de nouvelles procédures de travail, de modernisation d'outils...

Face à ce constat, Lire et Écrire propose depuis des années des dispositifs de formation en alphabétisation à destination des travailleurs peu ou pas qualifiés, infra-scolarisés, essentiellement analphabètes ou illettrés, francophones ou non-francophones.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre professionnel du droit à la formation continue des travailleurs. Tout l'enjeu est, non seulement, de leur permettre de maintenir leur emploi, mais surtout, de leur offrir la possibilité de développer des compétences, des connaissances, du potentiel, de s'adapter aux mutations du travail, de mieux maîtriser leur environnement. S'alphabétiser est un droit, et la formation en alphabétisation pour ces travailleurs est un des vecteurs d'inclusion et d'émancipation. La formation de Lire et Écrire étant reconnue au congé éducation payé.

En ce qui concerne l'alphabétisation des travailleurs, Lire et Écrire peut compter sur trois mécanismes financiers existants disponibles selon certaines conditions :

1. La convention Région Wallonne Alpha
2. Les travailleurs bénéficiant du Congé Éducation Payé (CEP)
3. Les fonds sectoriels

Lire et Écrire se positionne en faveur de l'inscription de la formation en alphabétisation dans les formations d'entreprises ou sectorielles et recherche des collaborations avec les fonds sectoriels de formation. L'activation des Fonds sectoriels pourrait notamment être nécessaire pour les travailleurs à temps partiel, qui ne sont pas pris en considération par le Congé éducation payé. Ce dernier ne s'adressant qu'aux travailleurs à temps complet.

2. Les cellules de reconversion

Les cellules de reconversion regroupent des demandeurs d'emploi en situation particulière. Ils sont dans un processus de réinsertion professionnelle et sont soutenus par des accompagnateurs sociaux venant du FOREM mais aussi des organisations syndicales.

Nous avons dans un premier temps proposé de travailler la sensibilisation avec les accompagnateurs socio permanents et non permanents. Quatre rencontres sont planifiées durant le mois d'avril 2021.

Nous serons particulièrement attentifs à ce que l'entrée en formation en alpha se fasse bien sur base volontaire et que ce choix ne soit évidemment en aucun cas un motif de sanction. Nous espérons que la présence des accompagnateurs sociaux syndicaux soient les garants de ce libre choix.

2.5. Les formations concomitantes

Dossier que nous avons déjà pointé, en 2019, comme un axe de travail pour l'année 2020. Il s'agit d'une piste d'action importante si on ne veut sortir de la logique : « aller apprendre à lire et à écrire et ensuite vous pourrez venir apprendre un métier et vous réinsérer professionnellement ». Malheureusement, le développement des filières a été mis en stand-by à cause de la crise sanitaire.

En lien avec le travail de recherche mené au cours de l'année 2020, le suivi politique souhaitait s'orienter sur la mise en évidence de propositions concrètes d'amélioration et de reconnaissance des dispositifs de formations concomitantes. Dans cette lignée, des groupes de travail, regroupant des travailleurs désireux d'avancer sur la question des formations concomitantes, devaient être organisés. Ceux-ci avaient pour objectifs la mise en commun d'obstacles rencontrés par les acteurs lors de la mise en œuvre de ces projets, l'élaboration de défis à poser pour le secteur de l'insertion ainsi que pour les politiques publiques qui l'encadrent.

Ces groupes de travail n'ont cependant pas eu lieu, notamment en raison du contexte empêchant les travailleurs de se regrouper dans un même local. De plus, la priorité s'est plutôt axée sur la question du numérique, désormais incontournable pour maintenir le lien avec les apprenants, dans un contexte où la relation s'est vécue (et se vit toujours) au travers du virtuel.

L'introduction du numérique dans les pratiques n'est cependant pas exempte de paradoxes et de questionnements chez les travailleurs de Lire et Écrire.

Ce dossier ne manquera pas de revenir sur la table très rapidement.

2.6. Les accords du non-marchand en RW

Les discussions sur les accords du non-marchand en Région wallonne ont pointé leurs nez fin 2020. Le gouvernement a mis sur la table un montant financier qui doit faire l'objet d'accords négociés entre les interlocuteurs sociaux et le gouvernement.

Ces futurs accords portent sur la période 2021-2024. Il était donc temps de les aborder en cette fin d'année. Toutes les réunions ont eu lieu de manière virtuelle ce qui ne facilite pas les négociations.

Lire et Écrire est une association poly subventionnée et organisée en unité technique d'exploitation. La concertation sociale se mène au niveau du Mouvement (Lire et Écrire Bruxelles, Lire et Écrire Communauté française et Lire et Écrire en Wallonie). Les accords sont, eux, négociés à chaque niveau de pouvoir.

Nous avons surtout été attentifs et veillés à ce que les accords tiennent compte des associations poly agréées, qu'un accord passé à un niveau de pouvoir n'ait pas de conséquence en termes de coût supplémentaire pour l'association. Espérons que ce soit le cas à tous les niveaux.

Fin 2020, nous n'en sommes qu'au début des discussions et notamment l'identification des enveloppes sous-secteurs par sous-secteurs.

3. La convention Région Wallonne - Lire et Écrire 2018 - 2020

La convention cadre entre la Région wallonne et Lire et Écrire sur l'alphabétisation en Wallonie permet, par un soutien spécifique et complémentaire, la mise en place d'actions ciblées. Sa plus-value est essentielle dans le financement des actions de sensibilisation, le développement partenarial, le travail en réseau et une offre de formation à destination de public qui ne se trouve pas dans les dispositifs soutenus par les politiques structurelles, notamment dans le décret CISP. Sans cette convention, ces actions ne pourraient pas exister.

La convention a été signée entre la Région wallonne et Lire et Écrire Wallonie. Cette convention porte sur une période de trois ans, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020. Elle accorde à Lire et Écrire et ses huit régionales une subvention annuelle de 1.100.000 € à charge du ministre de la Formation et de 449.000 € à charge du ministre de l'Action sociale. Nous avons négocié une nouvelle convention à la fois avec l'administration et avec le cabinet. Cette nouvelle convention, qui a été finalisé en juin 2020, est une « reconduction » quasi à l'identique de celle de 2018-2020. Elle couvrira également une période de 3 ans (2021-2023).

3.1. Objectifs de la convention

La convention fixe quatre objectifs :



1. Objectif « Sensibilisation et développement partenarial » :

Renforcer la prise en compte des personnes en situation d'illettrisme et lutter contre les discriminations dans l'insertion sociale et professionnelle liées à une non-maîtrise des savoirs de base.



2. Objectif « Accueil, orientation, accompagnement des personnes » :

Renforcer l'accompagnement des personnes qui s'adressent à Lire et Écrire.



3. Objectif « Formation »

Deux aspects : la formation de formateurs et la formation des publics.



4. Objectif « Coordination/articulation avec les opérateurs existant »

Travailler à la lutte contre l'analphabetisme, oblige, impose, et c'est une volonté de LEE, de travailler en collaboration, en articulation avec les autres opérateurs d'alpha au niveau d'un même territoire.



1. Objectif "Sensibilisation et développement partenarial"

Renforcer la prise en compte des personnes en situation d'illettrisme et lutter contre les discriminations dans l'insertion sociale et professionnelle liées à une non-maîtrise des savoirs de base.

Les acteurs de formation et d'insertion socioprofessionnelle ont tendance à orienter les personnes qui présentent des difficultés d'analphabétisme vers l'alpha, comme préalable à toute autre formation. Dès lors, les personnes perçoivent les filières d'alpha comme des filières de relégation. Pour les apprenants qui ont comme objectif une insertion professionnelle (80% du public), on ne privilégie pas assez les processus concomitants permettant aux personnes d'avancer également dans leur projet professionnel.



2. Objectif "Accueil, orientation, accompagnement des personnes"

L'accompagnement des personnes qui s'adressent à Lire et Écrire.

L'identification des besoins, demandes et motivations des personnes qui se présentent ou sont orientées vers nos structures n'est pas évidente. Une fois en formation, le parcours des publics en alpha est jalonné d'obstacles, de problématiques multiples qui sont des freins tant à leur processus de formation que d'insertion socioprofessionnelle. La recherche « Alphabétisation d'adultes – Se former, se transformer » a alimenté cet objectif



3. Objectif "Formation"

Cet objectif reprend deux aspects :

- **Formation de formateurs :**

Renforcer les compétences des formateurs/trices et les outiller afin de répondre au mieux aux besoins des personnes en formation.

Le travail de formateur en alpha est complexe. En effet, l'alphabétisation ne se restreint pas à l'acquisition de compétences linguistiques mais constitue un outil au service d'un projet plus global d'insertion sociale, professionnelle...

- **Formation des publics :**

Mettre en place une offre de formation pour les publics qui ne sont pas pris en charge par d'autres dispositifs décrets. Grâce à la convention, nous pouvons offrir des actions à des personnes qui sont, dans un processus de « réaffiliation sociale » mais aussi des travailleurs. Elle permet également de mettre l'accent à destination d'un public de personnes étrangères analphabètes y compris dans leur langue d'origine. Ce n'est pas du FLE mais de l'alpha pour personne non francophone.



4. Objectif "Coordination / articulation avec les opérateurs existants"

Travailler à la lutte contre l'analphabétisme, oblige, impose, et c'est une volonté de LEE, de travailler en collaboration, en articulation avec les autres opérateurs d'alpha au niveau d'un même territoire. Il y a également un enjeu de cohérence, de complémentarité, de coordination et d'articulation des actions d'alpha avec d'autres opérateurs partenaires intervenant dans le parcours des publics.

Nous contribuons également à la réalisation de l'état de lieux en matière d'alphabétisation et d'alphabétisation des personnes étrangères réalisé au niveau du comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation en Fédération Wallonie Bruxelles.

Les différentes actions réalisées dans le cadre de cette convention sont menées tant au niveau des Régionales que de la coordination. Le présent rapport ne reprend que les actions développées par la coordination wallonne :

3.2. L'action menée par la coordination wallonne

La coordination mène, dans le cadre de la convention, une série d'actions. Ainsi, elle :

- représente le secteur de l'alpha par la participation active à des réunions et rencontres avec différents partenaires, par un travail de réseau en vue de construire et de soutenir un positionnement sectoriel, par des actions de communication, de sensibilisation et d'éducation, par la diffusion de recherches, notes et analyses.
- organise la récolte et synthétise les données des Régionales dans la mise en œuvre de la convention et de ses actions cofinancées, produit des données et des statistiques dynamiques sur l'offre, la demande et les besoins d'alpha sur le territoire wallon, notamment par le développement de la base de données des apprenants.
- organise la mise en réseau, le soutien, l'accompagnement méthodologique des Régionales par l'organisation de groupes de travail et d'échanges de bonnes pratiques, par la production et la diffusion d'outils méthodologiques, de modèles de documents, d'information et de conseils, ce qui permet de soutenir la professionnalisation du secteur.
- promeut l'accès des travailleurs et des bénévoles du secteur à la formation continuée, notamment via le dispositif de congé éducation payé.
- organise le partage de bonnes pratiques en matière de formation entre les Régionales.
- identifie les besoins en formations du réseau LEE, l'offre existante pour les métiers de l'alpha ; informe et sensibilise le réseau LEE sur les possibilités de formation continuées.

- est un facilitateur pour le travail des Régionales en incitant notamment à la mise en place de formations concomitantes via la signature de conventions cadres avec des organismes partenaires et en identifiant des freins administratifs qui rendent difficile le développement de formation concomitantes ou adaptées...

3.3. Comité d'accompagnement

Un comité d'accompagnement de la convention est chargé de suivre, soutenir et évaluer la mise en œuvre de la présente convention.

Lors des 2 réunions du comité qui ont eu lieu en 2020, il a abordé les aspects suivants :

- L'apport de la convention à la stratégie de lutte pour l'alphabétisation dans chaque territoire et sur l'ensemble de la région wallonne ;
- L'adéquation de la répartition des budgets par objectifs et pour chacun des bénéficiaires, et ce, en fonction des orientations des plans d'actions, des autres financements accordés aux bénéficiaires (FSE, par exemple) et des autres moyens disponibles sur chaque territoire ainsi que de l'utilisation des moyens réservés ;
- L'analyse des indicateurs de chaque objectif de la convention à partir des plans d'actions présentés lors du premier comité d'accompagnement de l'année en cours et de leurs résultats.

Le comité d'accompagnement est composé de représentants :

- du ministre wallon ayant la Formation professionnelle dans ses attributions ;
- du ministre wallon ayant l'Action sociale dans ses attributions ;
- du SPW -DGO6, direction des politiques transversales Région-Communautés ;
- du SPW -DGO5 ;
- du comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes de la FWB ;
- des centres régionaux d'intégration ;
- du FOREM ;
- de l'ASBL Lire et Écrire en Wallonie.

La présidence du comité est assurée par le/la représentant/e du ministre de la Formation. Le secrétariat du comité est pris en charge par Lire et Écrire en Wallonie.

4. Les analyses et recherches

Le travail d'analyses et recherches se fait clairement dans le cadre de la mission politique de la coordination wallonne et vient en soutien au travail politique.

Le travail d'analyses et d'études au cours de l'année 2020 :

La coordination wallonne a réalisé une étude ainsi que 5 analyses sur des thématiques diverses traitant des réalités de l'alphabétisation, à partir des expériences menées sur le terrain.

Dans ce cadre, Lire et Écrire en Wallonie participe aux réunions trimestrielles du GT Axe 3 piloté par Lire et Écrire Communauté française (en référence à l'axe 3 du décret Éducation Permanente portant sur la rédaction et la diffusion d'analyses et études). Ce GT coordonne la publication et la diffusion des analyses et études, produites par les différentes entités du Mouvement.

La coordination wallonne a donc mené un travail de recherche sur les enjeux liés à la prise en compte des personnes analphabètes au sein des dispositifs d'insertion, notamment par la mise en évidence d'effets, de difficultés et de balises concernant la mise en place de formations concomitantes, entre l'alpha et la formation professionnelle. Cette recherche s'est construite sur une méthode qualitative, basée sur des entretiens semi-directifs visant à appréhender les initiatives en cours, tout autant que celles restées en suspens. Au vu du contexte, les interviews se sont réalisées tantôt en visioconférence, tantôt en face à face. S'inspirant directement de trois projets menés sur le terrain, l'étude vise à aller au-delà d'une simple présentation des avantages et des difficultés vécues par les opérateurs de l'alpha et de l'insertion en général, pour rebondir sur une série de propositions cherchant l'amélioration des rouages complexes que représente la concomitance.

La crise sanitaire vécue a également fortement orienté les thématiques abordées au sein des analyses. Un article fut notamment réalisé sur l'accompagnement social à distance des apprenants en alpha, effectué durant les périodes de confinement. Le numérique, à travers l'introduction des TIC dans les pratiques des acteurs de l'alpha, a également fait l'objet d'un article visant à questionner la concordance entre l'alphabétisation populaire et la nouvelle place que prend le numérique dans les formations.

D'autres thématiques ont été également traitées, notamment celle du suivi scolaire à distance et l'impact sur l'accompagnement scolaire des enfants aux parents illettrés, ou encore la mise en évidence de l'alphabétisation populaire au travers du regard d'un coordinateur pédagogique, traçant les perspectives d'une pédagogie en constante évolution.

Une cinquième analyse a enfin été abordée sur l'articulation entre émancipation féminine et éducation populaire amenant ainsi à insister sur la lutte pour l'égalité aux droits des femmes et entrevoir une société, un « nous », riche de son hétérogénéité plutôt que sous ses divisions.

L'ensemble de ces productions écrites se trouvent le site de Lire et Écrire en Wallonie : <https://www.lire-et-ecrire.be/wallonie>

Dans la continuité du rapport de la recherche finalisée en 2017, une contribution collective mêlant les regards de professionnels du secteur de l'alpha, d'apprenants et de chercheurs universitaires a été publiée. Cet ouvrage a pour référence : Bourgeois, E., Denghien, S., & Lemaire, B. (Eds.) (sous presse). Alphabétisation d'adultes – Se former, se transformer. Paris : L'Harmattan (coll. Action et Savoir). Un évènement visant à présenter l'ouvrage sera réalisé en octobre 2021.

Sous la direction de
Étienne BOURGEOIS, Sabine DENGHIEN
et Benoît LEMAIRE

Alphabétisation d'adultes Se former, se transformer



Action
&
Savoir

L'Harmattan

Mission de service aux Régionales

Une des trois missions de Lire et Écrire en Wallonie est d'assurer un service aux Régionales afin de les aider dans leurs actions et dans leur fonctionnement au quotidien

Les 8 Régionales coordonnées par Lire et Écrire en Wallonie sont des asbl autonomes qui participent à l'élaboration d'un projet global et commun autour de l'alphabétisation. En appui aux actions et projets portés par ces huit Régionales, Lire et Écrire en Wallonie développe divers services pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs activités. Ces services vont de la construction d'un plan d'actions, à l'élaboration d'outils, de procédures communes et coordonnées en passant par le soutien à la gestion administrative et financière ou la réalisation de recherche-actions en réponse à des questions méthodologiques posées par les Régionales. Ces services sont organisés tant de façon collective que de manière individuelle.

On peut pointer 6 services gérés tant collectivement qu'individuellement :



1. Le soutien administratif et financier

1.1. Le soutien dans la gestion administrative et financière

Un groupe de travail administratif et financier réunissant les coordinateurs administratifs et financiers de l'ensemble des asbl de Lire et Écrire se met en place chaque fois que l'actualité le nécessite.

En 2020, une seule réunion en février 2020 a été possible au vu du contexte sanitaire. Elle a traité des divers points d'actualité validés en instances.

Suite à la mise en place du travail à domicile, nous avons privilégié les contacts par mail et téléphone durant toute l'année 2020 avec un focus sur les périodes de clôtures de dossiers : convention région wallonne 2019, clôture du dossier FSE 2019, contrôles de certains dossiers FSE de 2015 et 2016, et en fin d'année sur les questions liées à la prime de compensation ONSS et la réforme APE principalement.

Les administrations ont été probablement mobilisées sur la gestion de la pandémie. Dès lors, nous sommes sans réponse par rapport à la gestion de certains dossiers :



L'absence de positionnement clair sur le guide des dépenses éligibles. Nous avons construit le dossier sur base des mêmes règles que pour le dossier de 2018, en y incluant un nouveau canevas avec les 4 grandes catégories de frais prévues dans le guide des dépenses éligibles.



La prime de compensation ONSS : le gouvernement a décidé d'une prime de compensation ONSS calculée sur les cotisations ONSS du troisième trimestre de l'année 2020. Nous avons été informés de cette prime très tard dans l'année 2020, ce qui a eu pour conséquence de perturber l'équilibre des comptes de chacune des entités, principalement dans les aspects comptables et de justifications des dossiers. Un travail, en lien avec la juriste, a été mené par la coordination pour éclaircir la manière de traiter cette enveloppe dans les dossiers de justifications.

Le dossier FSE 2020 n'a pas posé de problème particulier et la reconduction pour l'année 2021 (année de transition) a été acceptée.

Nous sommes par contre confrontés à un contrôles FSE 2015 et 2016 pour le dossier coordonné concernant la Régionale du Brabant wallon pour son dossier «sensi ». Ils ont mobilisé beaucoup de temps et sont toujours en cours d'analyse actuellement.

Un autre dossier qui nous a mobilisé en 2020 (ce sera encore le cas en 2021) : la réforme APE. En plus des actions politiques menées dans ce dossier, un soutien aux Régionales a été mis en place par rapport à l'utilisation des canevas et calculs utiles afin de se préparer au mieux à cette réforme et d'en analyser les impacts dans chaque Régionale.

1.2. Dossiers administratifs coordonnés

La coordination wallonne assure le suivi de la ligne de crédit coordonnée afin d'aider les Régionales dans leurs difficultés ponctuelles de liquidités. Ces difficultés sont liées à la logique de paiement des subventions à postériori de la part des pouvoirs subsidants.

Un marché public concernant la téléphonie mobile pour compte des Régionales a été réalisé afin de correspondre aux attentes nouvelles des Régionales en la matière.

Les collaborations avec le réviseur d'entreprise se sont poursuivies.

1.3. Soutien aux demandes des Régionales



Nous sommes soit interrogés sur des thématiques spécifiques ou nous diffusons de l'information sur ces thématiques afin que les Régionales puissent les aborder de la manière la plus aisée possible. Ce sont, par exemple : la mise en œuvre concrète du suivi des aides à l'emploi et de leurs évolutions mais aussi d'autres législations (procédure UBO, suivi des diverses nouvelles subventions liées au COVID, ...).

1.4. Veille sur l'actualité administrative et GRH

La coordination wallonne, comme l'ensemble des Régionales, est une asbl poly subventionnée avec une équipe composée de 10 employés (8 ETP). La gestion quotidienne de l'asbl, le suivi comptable, la réalisation des dossiers de justifications des subsides à l'emploi, ou autres subsides structurels ou facultatifs permettent de visualiser en amont les difficultés inhérentes au suivi de ces

dossiers et de communiquer aux Régionales les “trucs et astuces” dans cette gestion quotidienne.

La coordination a joué, comme chaque année, le rôle de relais de nouveaux éléments administratifs décidés à d'autres niveaux de pouvoirs (commission paritaire, législation Régionale ou nationale, ...)

1.5. Les aspects comptables

Dans le cadre des obligations liées à l'unité technique d'exploitation (UTE), la coordination wallonne réalise la consolidation des comptes de l'ensemble des Régionales wallonnes, Lire et Écrire en Wallonie, Lire et Écrire Bruxelles et Lire et Écrire Communauté française ainsi que le suivi avec la réviseuse d'entreprise. Ils sont ensuite présentés aux instances de représentation des travailleurs et aux instances des différentes parties du mouvement Lire et Écrire.

La coordination s'assure, moyennant refacturation, la tenue de la comptabilité de deux Régionales au quotidien et des obligations comptables (registre UBO, comptes annuels, ...).

2. Les projets coordonnés

2.1. Le FSE

1. Projet FSE 3.1: Partenaires pour l'alpha 1 -Horizon 2020 : Accompagner et former les personnes menacées d'exclusion en vue de leur accès aux dispositifs d'insertion et de formation en Wallonie et à Bruxelles

Les actions mises en place ont pour objectif de développer des formations d'alphabétisation pour des personnes qui n'ont pas accès aux dispositifs d'alphabétisation existants. Ces actions visent l'inclusion sociale de ces personnes par l'accroissement de leur participation citoyenne et l'accès à l'exercice de leurs droits fondamentaux, via l'apprentissage des savoirs de base (importants pour l'inclusion sociale), soutenu par des méthodes émancipatrices qui font partie intégrante de l'alphabétisation populaire que nous défendons.



Nous visons également à mobiliser des personnes en situation d'illettrisme, des opérateurs d'alphabétisation et des organismes associatifs et des services publics dans des projets d'action locale, qu'ils mènent collectivement, dans une perspective de changement social pour plus d'égalité. L'impact de ces formations facilitera l'accès à l'emploi et à la formation.

2. Partenaires pour l'alpha 1 -Horizon 2020 : Promouvoir l'égalité des chances entre hommes et femmes et lutter contre les discriminations en Wallonie et à Bruxelles

En 2020, 4 des 8 Régionales ainsi que le CIEP Namur ont mis en place des actions de sensibilisation et développé des partenariats pour la prise en compte des personnes qui vivent l'illettrisme dans le cadre d'un financement FSE. Ces actions sont en lien direct avec le contexte socio-économique de chaque territoire (le pôle d'activité économique, l'immigration, la mobilité...).

Les actions sont développées dans les Régionales. Notre action, en tant que coordination, dans la dimension service a été d'assurer la coordination administrative et financière des dossiers ainsi que les contacts et le suivi avec l'agence FSE.

3. Report et renforcement

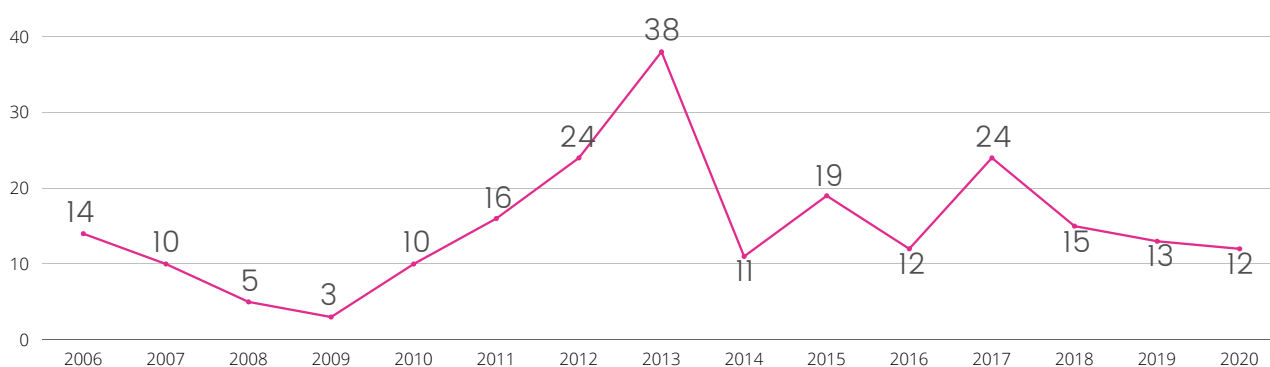
Pour les Régionales n'ayant pas utilisé tous les moyens disponibles pour les années 2017 et 2018, nous avons introduit une demande de report de ce non consommé auprès du gouvernement. Cette demande est toujours en attente de réponses.

2.2. Le congé éducation payé

Le module de formation de Lire et Écrire, intitulé « Formation de base en français : lecture – écriture – communication – calcul », a été reconnu, depuis 2003, au titre de formation professionnelle, ouvrant le droit au Congé éducation payé (CEP). Cette formation est dispensée par les Régionales de Lire et Écrire en Wallonie. En 2019 – 2020, 12 travailleurs ont bénéficié du CEP dans le cadre de leur formation en alphabétisation auprès des Régionales wallonnes de Lire et Écrire.

Pour diverses raisons, le nombre de personnes ayant recours au CEP au sein de Lire et Écrire varie d'une année à l'autre. Le congé éducation payé est toujours bien utilisé et a toute son importance dans le cadre de la formation des travailleurs.

Graphique : Évolution du nombre d'apprenants bénéficiant du CEP au sein des formations des Régionales wallonnes de Lire et Écrire, depuis 2005-2006



2.3. La convention RW - Lire et Écrire

La convention est signée par la ministre de l'emploi et la formation ainsi que de l'action sociale avec Lire et Écrire en Wallonie au nom des 8 Régionales. Une convention reprenant les engagements de part et d'autres lie les Régionales et Lire et Écrire en Wallonie.

Les actions sont développées tant dans les Régionales qu'au niveau de la coordination.

Cette action comporte à la fois une dimension politique et une dimension service.

Notre action dans la dimension service a été d'assurer la coordination administrative et financière des dossiers ainsi que les contacts et le suivi avec l'administration.

Chaque année, nous rédigeons un rapport d'activités et un plan d'actions pour la durée de la convention. Ce plan est adapté tous les ans. Nous le présentons au comité d'accompagnement qui se réunit au minimum deux fois par an.

Nous rassemblons également toutes les informations financières et nous rédigeons un dossier consolidé que nous présentons à l'administration et au cabinet.

La présentation du rapport d'activités est aussi le moment de mettre sur la table des problématiques liées à la lutte contre l'analphabétisme en région Wallonne.

3. Le soutien pédagogique

3.1. Groupe de travail sensibilisation

Au cours de cette année 2020, un groupe de travail a été élaboré avec les différents représentants du travail de sensibilisation de chaque Régionale wallonne et la coordination de Lire et Écrire en Wallonie. À travers une demande issue de terrain, de leur initiative, l'objectif de ce GT vise à soutenir, encourager voire harmoniser les travailleurs dans leur pratique quotidienne.

2020 ayant bouleversé les pratiques professionnelles par la mise à distance de toutes et tous, la possibilité donnée aux agents de sensibilisation de se retrouver (en visioconférence) dans un espace de confiance et de formulation des problèmes rencontrés et des perspectives a de ce fait constitué un rôle important face à une transformation – même ponctuelle – de leurs actions et de leur fonction.

À partir de ces temps de travail en commun, se dessinent des pistes pour assurer et alimenter la pratique propre à chaque Régionale ainsi que pour développer des dynamiques plus spécifiques à tout le territoire wallon.

Les principaux chantiers mis en œuvre avant la fin de l'année en matière de sensibilisation ont concerné :

- La tendance et la capacité à manipuler les outils numériques et réseaux sociaux pour effectuer le travail à distance ;
- L'interpellation quant à la dématérialisation de nombreux services essentiels;
- La relance de l'alpha-travailleurs par la reprise de contacts avec des délégués syndicaux, des fonds sectoriels et le comité de coordination des cellules de reconversion.

3.2. Le numérique

Les difficultés de l'accès physique à des services aussi essentiels que le Forem, les maisons communales, les mutualités, les CPAS, les banques... conduit à une éviction presque instantanée des publics de Lire et Écrire pour lesquels la médiation humaine physique est primordiale dans la capacité à se saisir de leurs droits sociaux.

Cette transformation a généré par la même occasion un glissement de tâches sur les travailleurs de première ligne de Lire et Écrire.

Face à ce risque du « tout numérique », deux temps d'échange consacrés lors de deux Interrégionales sous forme de webinaires ont été proposés à tout membre du Mouvement – toutes fonctions confondues – intéressé de se pencher davantage sur la question :



- Intervention de Périne Brotcorne (chercheuse à l'UCLouvain) «Les services d'intérêt général à l'épreuve d'une numérisation inclusive ?»
- Intervention de Yoann Jungling (chercheur à la FGTB) «Accroissement numérique : quel impact social et environnemental ?»



- Intervention d'Anne-Françoise Canella (Directrice du Département de l'Emploi et de la formation professionnelle en Wallonie), Ariane Baré (Direction des emplois de proximité) et André Delacharlier (Responsable du pôle Compétences numériques à Digital Wallonia) : Présentation des différents plans d'action numériques au niveau de la Région wallonne
- Intervention de Bernard Van Asbrouck (Conseiller général au Forem) : « L'inclusion numérique des usagers au Forem »

Cette numérisation questionne les pratiques pédagogiques et a donné lieu à la rédaction d'un complément au cadre de référence : Alphabétisation et monde numérisé. Quelques balises réflexives. Tout le travail que nous menons sur le plan pédagogique se fait en coordination, en relation avec le GT cadre de référence organisé au niveau de Lire et Écrire Communauté française. Sur base d'analyses, de supports et de réflexions adéquates, il y est question de soutenir l'appropriation des balises de l'alphabétisation populaire par les travailleurs de première ligne, les formateurs.

3.3. Groupe de travail "Cadre de référence"

En appui à Lire et Écrire Communauté française et aux coordinateurs pédagogiques, conseillers pédagogiques et chargés de projets qui en sont membres, la coordination wallonne intègre le groupe de travail Cadre de référence afin de développer et orienter au mieux la pédagogie de Lire et Écrire. Sur base d'analyses, de supports et de réflexions adéquates, il y est question de soutenir l'appropriation des balises de l'alphabétisation populaire par les travailleurs de première ligne, les formateurs.

4. Évolution de la base de données

Afin de garantir une collecte des données optimale relative aux personnes accueillies par Lire et Écrire en Région wallonne, Lire et Écrire en Wallonie a créé une base de données commune aux 8 Régionales. Cette base de données est à la fois un outil de gestion administrative et organisationnelle (par exemples : gestion des heures de formations réalisées dans chaque Régionale, en lien avec les contraintes imposées par les différentes conventions qui lient Lire et Écrire en Wallonie et les pouvoirs publics ; répartition des apprenants entre les différents groupes de formation...) et un outil d'analyse statistique, appuyant la réflexion politique et stratégique tant au niveau de chaque Régionale qu'au niveau wallon ainsi que le pilotage des actions de formation.

Les développements de la base de données réalisés depuis sa création en 2011, répondent aux besoins des Régionales et de la coordination wallonne. Depuis 2019, le développement et la gestion de la base de données ont été repris en interne. Les demandes de développements sont dorénavant réalisées directement par Lire et Écrire en Wallonie. Cela permet une plus grande réactivité face aux demandes de développement des Régionales et aux modifications réglementaires apportées par les pouvoirs publics.

De nouvelles fonctionnalités ont été mises en place tout au long de l'année, notamment pour identifier les heures de formation qui n'ont pas pu être réalisées à cause de la crise sanitaire. En 2020, il est désormais possible pour les Régionales d'ajouter leurs propres pouvoirs subsidiaires non coordonnés au niveau wallon. La base de données a aussi reçu une légère refonte graphique et des éléments d'ergonomie ont été ajoutés à certaines requêtes.

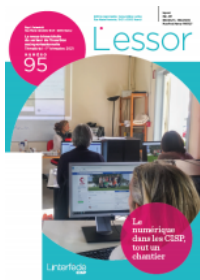
5. Communication

Ce service support transversal intervient à plusieurs niveaux et dans différents projets contribuant à la dimension socio-politique de l'alphabétisation, tant en interne qu'en externe.

L'année 2020 a été marquée par le départ de la chargée de communication en juillet 2020. Le temps de la procédure de recrutement, la nouvelle personne est arrivée en décembre 2020. Il y a donc eu un creux dans les missions en communication durant quelques mois.

5.1. Communication externe

En collaboration avec l'Interfédération, le service communication accorde une attention particulière à apporter de la visibilité à la coordination wallonne et aux Régionales dans les points de rencontres avec les autres fédérations de l'ISP :



- Nous participons au comité de rédaction de l'Essor (trimestriel de l'Interfédération) avec notre chargée d'étude et d'analyse et contribuons à la rédaction d'articles en lien avec la question de l'alphabétisation dans le secteur de l'ISP.



- Nous participons, dans le cadre du GT Communication de l'Interfédé, à la création de vidéo de présentation du secteur. En 2020, deux vidéos étaient en cours de préparation: "Se former en CISP" : présentation du secteur et "le public CISP: qui peut venir et que peut-on attendre d'une formation CISP" (sorte de mode d'emploi)



- Nous participons également à la création de l'événement CISP en action (malheureusement reporté en 2021 à cause de la situation sanitaire), via le GT COMU de l'Interfédé : création du logo, du fil conducteur de l'événement, création du plan de communication, ... Cet événement a pour objectif de mettre en avant le secteur lors d'une semaine entière.

5.2. Communication interne

1. Collaboration à la campagne menée dans le cadre de la reconnaissance EP

Chaque année, le 8 septembre, le mouvement Lire et Écrire participe à la journée internationale de l'alphabétisation.



Véritable rendez-vous pour notre association, cette journée est l'occasion très concrète d'attirer l'attention de l'opinion publique et des pouvoirs publics sur la question de l'analphabétisme dans notre société inégalitaire, d'en dénoncer la persistance et l'intérêt d'y apporter des solutions. Étendue sur plusieurs jours, cette campagne, alimentant notre combat, s'articule autour d'actions de sensibilisation menées aux quatre coins de la Wallonie.

Pour décliner la campagne autrement que sur supports papiers, le service communication de la coordination a élaboré, en partenariat avec certaines Régionales, une stratégie digitale. Celle-ci visait de multiples objectifs : accroître notre présence dans l'espace numérique, inonder les réseaux sociaux de nos messages et alimenter notre communauté en information, renforcer notre visibilité et conscientiser largement, déployer la campagne de manière coordonnée sur Facebook, ou encore créer de la viralité sur nos pages. A cet effet, nous avons conçu un plan d'actions (guidelines, template de posts, échéancier, réalisation de photos, jeu participatif...) pour que chaque administrateur d'une page Facebook puisse animer sa communauté et décliner sa page au rythme de la campagne.

Outre la digitalisation de la campagne, nous avons assuré une présence et un soutien en participant aux actions de sensibilisation. Nous sommes allés à la rencontre des citoyens afin de les interpeler sur la question de l'illettrisme (distribution du matériel de campagne sur les marchés, rencontre du grand public, travail avec les apprenants...).

2. Pour les Régionales : analyse des besoins et consultance

La communication dans les Régionales est prise en charge par des travailleurs, en sus de leurs missions de sensibilisation, sans avoir été formé à ce domaine de compétence. La chargée de communication vient donc en soutien aux Régionales demandeuses pour les épauler et les accompagner dans cette tâche. Outre la réalisation d'outils construits ensemble (invitations, communiqué, articles...), la chargée de la communication leur apporte des conseils et astuces.

Dans l'attente d'un plan de communication, la chargée de communication soutien les Régionales qui en font la demande en termes de rédaction d'article, invitation, communiqué de presse, mailing...

3. Au niveau de la coordination wallonne

- Assurer et organiser la communication vers les Régionales de Lire et Écrire (Intranet, revue de presse, reportages photos, rédaction d'articles, communiqués de presse, mailing...)
- Assurer un suivi de l'action politique en matière d'alphabétisation et de toutes les matières qui concernent Lire et Écrire et son public.

5.3. La revue de presse



Dans ses valeurs, Lire et Écrire insiste sur la nécessité, de s'inscrire dans un processus de formation continuée, notamment en s'informant et en développant une analyse critique de l'actualité sociopolitique, socio-économique et socio-culturelle. Pour atteindre cet objectif de suivi d'information aux actualités phares pour notre secteur d'activité et ses contours, la direction de la coordination wallonne a décidé de mettre en place une revue de presse mais aussi de pouvoirs réagir aux positions des politiques relayées dans la presse.

Tout comme l'année passée, les journaux sont épluchés et les articles pertinents collectés sont déposés sur l'intranet à disposition d'une septantaine de destinataires (les directions des Régionales, certains membres du personnel - essentiellement des coordinateurs pédagogiques et de sensibilisation, les membres du CA et de l'AG, les travailleurs de la coordination wallonne, la direction et le service communication de l'interfédération).

Au gré des mois, la revue de presse s'ancre dans les habitudes et semble satisfaire ses bénéficiaires dont certains emploient les contenus pour décoder l'actualité avec leurs apprenants. Pour respecter le droit d'auteurs et de reproduction, Lire et Écrire Wallonie a signé une convention annuelle, avec reconduction tacite, avec la société de gestion des droits des éditeurs de presse quotidienne, Copiepresse.

En 2020, ce sont ainsi 240 articles qui ont été diffusés dans le cadre de la revue de presse. En décembre, une revue de presse spécifique Lire et Écrire a été réalisée afin de recenser l'ensemble des articles qui concernait les Régionales et les Coordinations en 2020, soit 95 articles.

5.4. Veille politique

Dans ses missions d'interpellation des pouvoirs publics sur la persistance de l'illettrisme et l'urgence d'y apporter des solutions, la coordination wallonne et ses directions Régionales sont fréquemment en contact avec le politique. Pour un suivi de l'évolution des décisions / décrets prises autour de nos compétences transversales, les comptes rendus des commissions parlementaires et séances plénières, tant au parlement wallon, au parlement de la FWB qu'au gouvernement wallon sont épluchés et renvoyés pour information et suivi aux personnes qui reçoivent la revue de presse. Suivant la nature des interpellations, une analyse approfondie est réalisée et transmise aux instances en ligne directe avec les pouvoirs publics (à savoir : les directions des Régionales et les membres du CA).

Outre la transmission inhérente de l'information, cette veille politique a pour objectif d'offrir la possibilité à nos gestionnaires d'interpeller leurs élus sur nos matières et combler, tant que faire se peut, les vides en matière d'alphabétisme à tous les niveaux de pouvoirs.

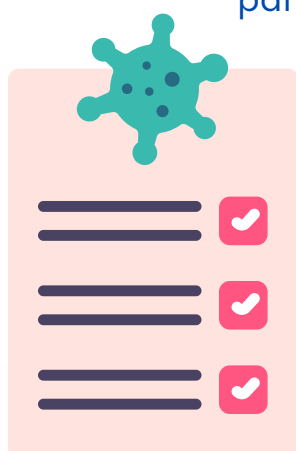
6. Le conseil juridique

Le conseil juridique consiste à apporter un éclairage et une expertise juridique dans des domaines très variés liés aux missions de Lire et Écrire. Le conseil juridique est destiné tant à l'UTE qu'aux structures Régionales.

Pour l'année 2020 et dans le contexte particulier de pandémie, ce soutien s'est traduit par les tâches suivantes :

6.1. Le conseil juridique day-to-day

1. Accompagnement des ASBL dans la gestion de la pandémie



La pandémie a amené les ASBL à se poser de nombreuses questions en termes de dispositions légales par rapport à la gestion du personnel. La coordination wallonne, via sa juriste, a dès lors assuré un accompagnement qui s'est traduit par :

- la réalisation de note de service et réponses aux questions en fonction des différents Arrêtés ministériels « Covid 19 » parus concernant la mise en place du travail à domicile;

- la rédaction d'une note informative sur le fonctionnement des organes de gestion des ASBL par vidéoconférence;
- la rédaction d'une convention de prêt de portables à destination du personnel.

De plus, avec les différents confinements, le travail en distanciel et les nombreux arrêtés ministériels parus, les Régionales wallonnes se sont interrogées sur la manière de maintenir leur activité.

La juriste a donc conseillé au mieux les Régionales par rapport aux conditions de maintien de l'activité en fonction des différents Arrêtés ministériels « Covid 19 ».

2. Conseil juridique général



A côté des aspects juridiques liés exclusivement à la gestion de la pandémie, plusieurs conseils généraux ont été donnés sur différents aspects. Le premier étant lié au droit du travail avec la réalisation de :

- différents documents juridiques : avenant, contrat de rupture de commun accord, vérification de contrat de travail, lettre de licenciement...
- une remise d'avis sur des questions diverses liées à la législation sur le droit du travail et le droit contractuel en général.



Un autre aspect est lié à l'utilisation des images par les ASBL. En plus d'un travail de fond réalisé dans le cadre des droits liés à la vie privée (détaillé au point suivant). De nombreux conseils ont été donnés dans le cadre de questions pratico-pratiques sur l'utilisation de visuels, sur la réclamation de droits d'auteurs, la déclaration à la sabam, etc...



Enfin, tout un travail d'accompagnement des Régionales a été fait pour préparer des marchés publics qui seront lancés en 2021.

6.2. Le conseil juridique en travail de fond

D'autres dossiers d'actualité nécessitant un travail de fond ont été traités durant l'année 2020.

1. Le nouveau code des sociétés et des associations

Le nouveau code des sociétés et des associations entrés en vigueur en mai 2019 a amené un certain nombre de changements radicaux. Il a donc été nécessaire de réaliser tout un travail de révision et d'adaptation de statuts des différentes Régionales.

2. La réglementation sur la protection des données à caractère personnel

En tant qu'organismes de formation, les Régionales mais également la coordination wallonne (qui gère la base de données) sont amenées à traiter des données personnelles. Il est donc obligatoire de se conformer au Règlement général sur la protection des données (RGPD), d'application depuis le 25 mai 2018. Afin de rester à jour et conforme au Règlement, la juriste a assuré un suivi de la réglementation.

3. Analyse de l'avant-projet de décret « Accompagnement orienté coaching & solutions ».

Comme déjà mentionné plus avant dans ce rapport d'activité, l'avant-projet du décret "Accompagnement orienté coaching & solutions", nous mobilise très fortement. Il ne faudrait pas qu'au nom de la simplification administrative, de l'efficacité et de l'efficacité, tout un public soit exclu d'un réel accompagnement auquel il a droit.

Cet avant-projet a dès lors fait l'objet d'une analyse juridique attentive afin de soutenir l'activité politique de Lire et Écrire en Wallonie.

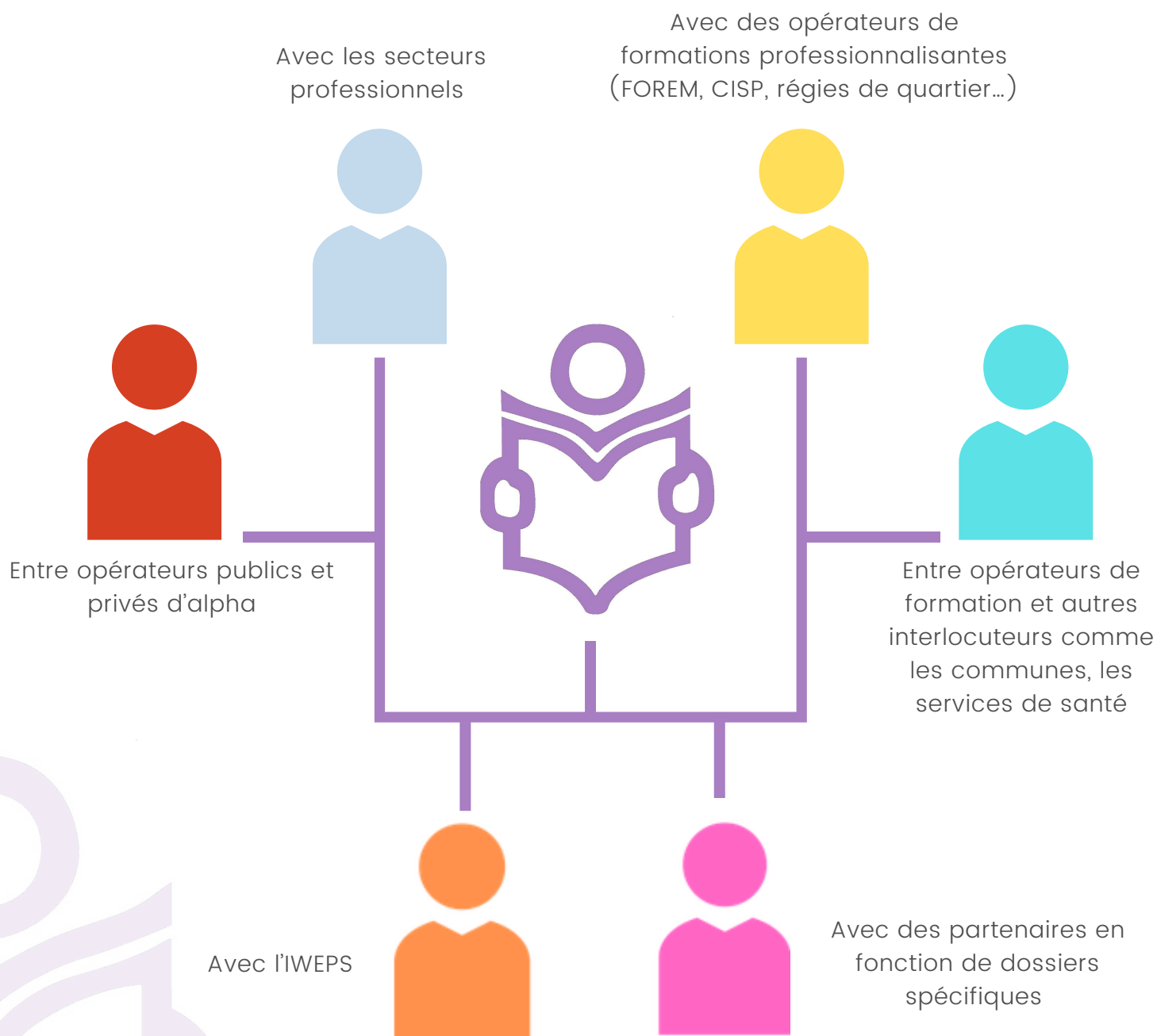
4. Rédaction d'une note juridique concernant les droits d'auteur

A l'heure d'aujourd'hui, toutes les associations utilisent des images dans le cadre de leurs communications. Néanmoins, ces visuels ne sont pas exemptes de réglementation. Certaines règles sont à respecter et si ce n'est pas le cas, cela peut avoir un impact fortement négatif pour l'association en faute. Afin de mieux comprendre ce qu'est le droit à l'image, comment obtenir les consentements, etc., la juriste ainsi que la chargée de communication ont travaillé ensemble afin de réaliser une note de vulgarisation sur l'utilisation des droits d'auteurs et droits à l'image. Un canevas de demande de consentement a également été réalisé et proposé.

Les mandats de Lire et Écrire en Wallonie

La coordination, dans sa mission politique, en tant que fédération, que représentant pour compte de tous assument une série de mandats. Mission confiée par le CA et l'AG mais aussi par les pouvoirs subsidiants.

Nous avons, dans le cadre de la convention RW / Lire et Écrire, une mission de réseautage (au niveau local et sous régional et régional) :



- entre opérateurs publics et privés d'alpha,
- entre opérateurs de formation et autres interlocuteurs comme les communes, les services de santé... dans l'intérêt de l'apprenant ;
- de développer des réseaux avec les secteurs professionnels afin de soutenir, mettre en place des formations à destination des travailleurs ;
- d'organiser des concertations avec des opérateurs de formations professionnalisantes (FOREM, CISP, régies de quartier...) afin de mettre en place des formations concomitantes ;
- développer des collaborations pour la mise en place de l'utilisation du numérique dans les processus pédagogiques tout en veillant à ne pas exclure tout le public qui n'a pas accès à ces outils ;
- de collaborer avec les différents réseaux qui existent pour veiller à la prise en compte des personnes en difficulté de lecture et d'écriture (par exemple: le consortium mobilité)
- de développer une collaboration avec l'IWEPS afin de mettre en place un observatoire de l'analphabétisme en région wallonne.

Ces missions se réalisent en participant, en ayant des mandats dans des lieux où ces partenaires se rencontrent.

1. Interfédération des CISP



L'Interfédéré est un outil que se sont données les cinq fédérations UNESSA, AID, Aleap, CAIPS et Lire et Écrire en Wallonie. Ses missions principales sont la promotion du secteur de l'ISP auprès de nos partenaires publics et privés, le soutien au professionnalisme du secteur, le travail de représentation politique, la coordination et l'organisation de

la formation continue des travailleurs CISP, l'accompagnement des pratiques de terrain, l'appui à de nouvelles initiatives, etc.

Le secteur représente 153 opérateurs regroupés au sein des cinq fédérations qui composent l'Interfédéré.

Lire et Écrire a fait le choix depuis de nombreuses années d'être représenté au CA, par la direction de Lire et Écrire en Wallonie et par un représentant d'une Régionale (le poste est occupé par la directrice Lire et Écrire Brabant wallon).

Nous participons également à différentes instances de l'Interfédération :

1.1. Conseil d'Administration

Le conseil d'administration de l'Interfédéré se réunit tous les mois sauf en août. Il traite de tous les sujets qui concernent le secteur CISP : la réforme CISP, la concertation avec le Forem (problématiques des dispenses, F70bis, protection vie privée, contrat de coopération, les Appels à projet FOREM...), les IBEFE, la communication sectorielle, la mise en place de formations en prison, la représentation et coordination des centres PMTIC, la problématique des CEFO et des cités des métiers...

L'année 2020 a été marquée d'une part par une forte activité politique en regard de la pandémie et d'autre part par des projets de décrets et d'arrêtés du gouvernement wallon à la fois en termes d'analyses mais aussi de lobbying : décret APE, AGW guide des dépenses éligibles, AGW CISP et les relations avec le FOREM : le contrat de coopération et la mise en place du dossier unique.

Une grande partie du temps a été consacré aux négociations afin de garantir à chaque centre le maintien de ses subventions sur 2020 malgré la suspension des formations mais aussi de pouvoir faire remonter les questions et les difficultés liées à la mise en place d'accompagnement et de formation à distance.

Les modifications des décrets et divers AGW ont continué. Certains étant finalisés en début 2021 ou en cours de finalisation.

1.2. Groupe de travail

L'interfédération organise une série de groupe de travail. En 2020, nous avons participé à différents groupes de travail :

1. Groupe de travail "politique"

Le GT politique est une émanation du CA. Il est composé d'un représentant par fédération, membre du CA. Il a comme fonction d'instruire, de préparer les dossiers qui sont ensuite présentés au CA. C'est une structure plus légère (5 membres au lieu de 10) et qui a plus facile à se réunir.

2. Commission pédagogique et GT pédagogique

La commission pédagogique de l'Interfédéré est chargée de mettre en œuvre les objectifs repris dans le plan d'action de l'Interfédération. Elle permet de traiter les points à caractère pédagogique, de prendre des orientations. Le GT pédagogique est quant à lui le « bras armé » de la commission.

C'est lui qui est chargé d'opérationnaliser et de faire le suivi des actions de formation mise ne place au sein de l'Interfédération.

3. Essor

La revue l'ESSOR est la revue trimestrielle du secteur de l'insertion socioprofessionnelle. Son comité de rédaction est composé d'un représentant de chaque fédération et de représentants de l'Interfédé. Imprimée à 1.200 exemplaires, elle paraît quatre fois par an. En 2020, la chargée de communication et la chargée d'analyses et de recherches y ont représenté Lire et Écrire.

Ces numéros sont consultables sur le site de l'Interfédé : <http://www.interfedebel.be>



2. La FESEFA



La Feseffa est la Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Éducation permanente et de la Formation des Adultes. Lire et Écrire en Wallonie siège dans les instances (CA et AG).

Par ailleurs, en termes d'organisation, la Feseffa a mis en place deux chambres : une chambre Education Permanente et une chambre Insertion Socioprofessionnelle.

Elle traite chacune des questions spécifiques et sont le lieu de rencontre entre les opérateurs (via leur fédération) de la Région wallonne et de la Région bruxelloise. De par son double agrément, Lire et Écrire en Wallonie siège dans les deux chambres. Le conseil d'administration et les 2 chambres ont défini des positions communes et élaboré des propositions pour promouvoir et défendre les ASBL membres.

Dans la structuration patronale, la Feseffa a des mandats au sein de la Cessoc et de l'Unipso. C'est via ces mandats que la Feseffa siège au fonds de formation de la CP 329.02, au sein de la CP et du Fonds maribel social.

Depuis juin 2019, la direction de Lire et Écrire en Wallonie assure pour 2 ans la responsabilité de la présidence de la Fesefa. A ce titre, de manière indirecte (via la direction), Lire et Écrire en Wallonie est présent au bureau, à la chambre EP et ISP de la Fesefa, au CA et à l'AG. Il y a également une présence effective au CA de la Cessoc.

La présence dans cette fédération et par les mandats qu'on y occupe, nous permet d'être directement sur les dossiers réforme APE, accord du non marchand. Cela permet d'attirer l'attention sur une particularité de Lire et écrire : une association poly-agrèée sur 3 niveaux de pouvoirs (Région Bruxelloise, la Région Wallonne et la FWB)

3. Le comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes

Ce comité est organisé au sein de la Fédération Wallonie Bruxelles. Les trois coordinations (Lire et Écrire Communauté française, Lire et Écrire Bruxelles et Lire et Écrire en Wallonie) sont invitées à ces rencontres.

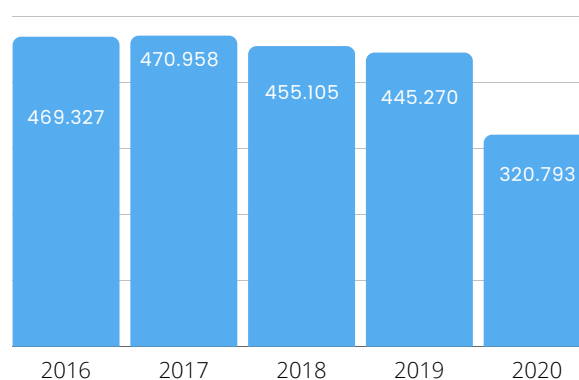
En 2020, le comité de pilotage de l'alpha s'est réuni 3 fois. On y a traité les questions liées à la récolte des informations (formulaire alpha) et à partir de la troisième rencontre, en décembre, on a commencé à traiter de la préparation de la conférence interministérielle de l'Alpha qui se déroulera dans le premier semestre 2021.

Les formations et les apprenants en Wallonie

1. Les formations

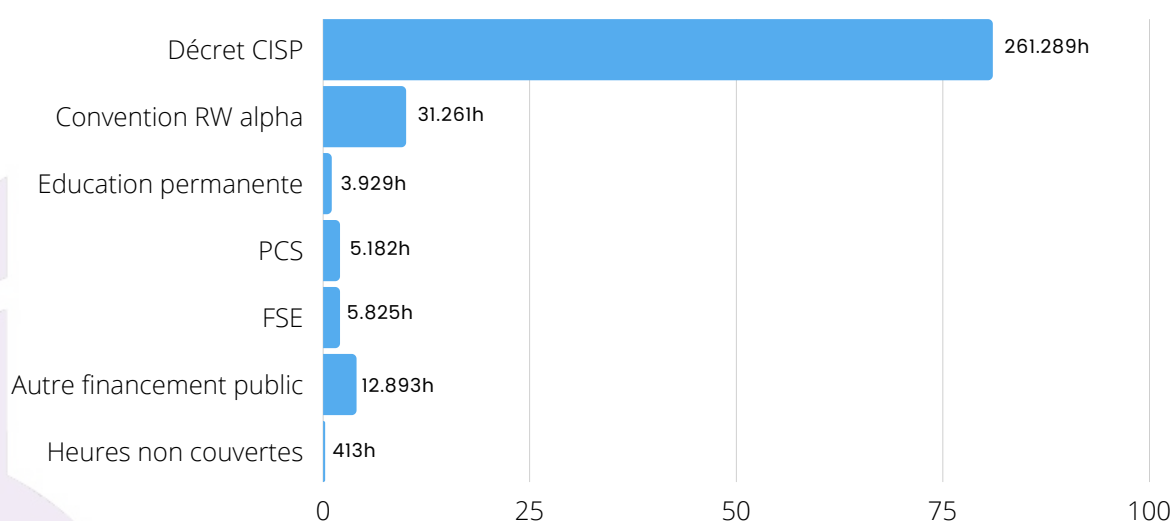
1.1. Heures de formation réalisées

Figure 1 : Évolution du nombre d'heures réalisées par les apprenants (2016-2020)



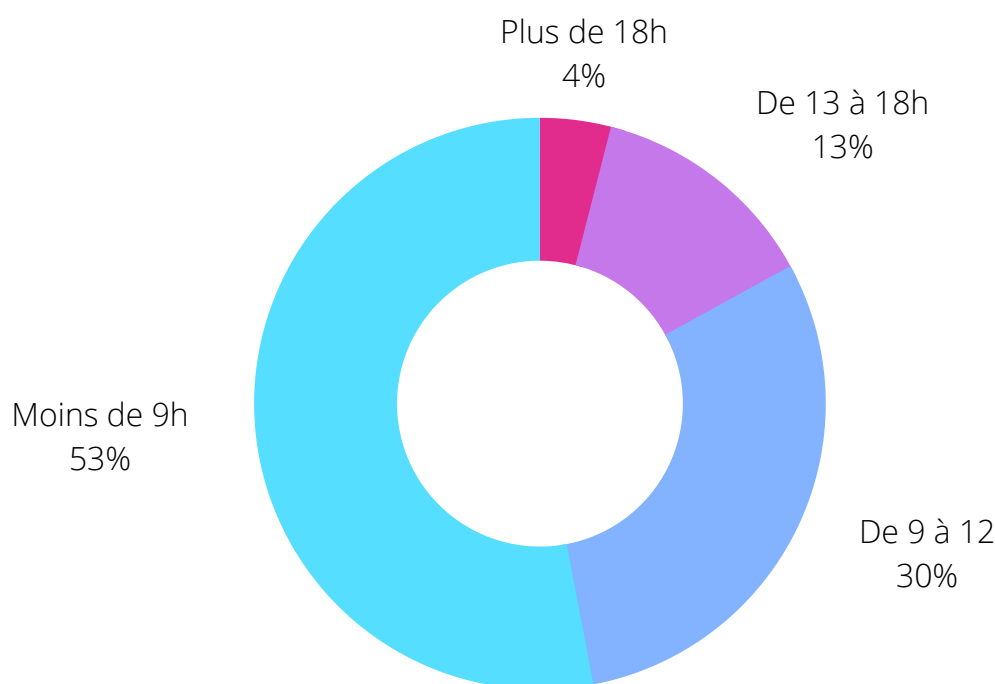
Entre 2016 et 2019, on constate une légère baisse du nombre d'heures réalisées. L'année 2020 enregistre une chute de 28% des heures de formation réalisées par rapport à 2019. Cette forte chute est liée au contexte de la crise sanitaire.

Figure 2: Heures de formation réalisées par pouvoir subsidiant - 2020



1.2. Pourcentage de modules de formation proposés par Lire et Écrire selon l'horaire hebdomadaire

Figure 3: Répartition des modules de formation proposés par Lire et Écrire selon l'horaire hebdomadaire - 2020.



En 2020, 53% des modules de formation proposés durent moins de 9 heures par semaine.

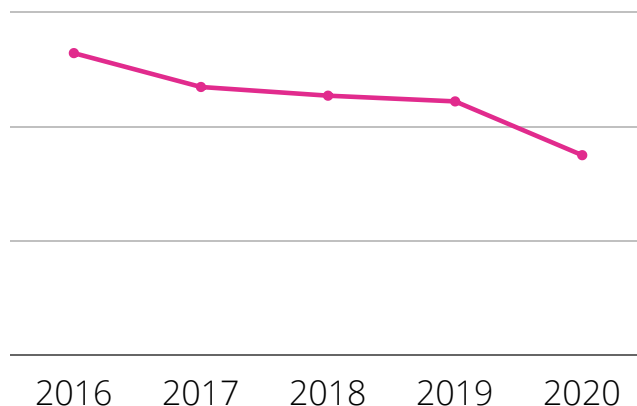
Les modules de formation à volume horaire hebdomadaire réduit représentent proportionnellement la plus grande partie des formations organisées alors que la majorité des apprenants suivent des formations de 9 à 12 heures par semaine ou plus. Les modules de formation à volume horaire hebdomadaire réduit sont souvent organisés dans des lieux décentralisés ou en zones rurales (dans un objectif de proximité) où il est parfois très difficile de rassembler un nombre important de personnes autour d'un même projet de formation. Par contre, les modules de 9 à 12 heures ou plus, concernant essentiellement un public demandeur d'emploi, sont davantage organisés en zones urbaines et périurbaines et ne rencontrent pas a priori de difficulté pour constituer des groupes de formation de 12 à 15 apprenants.

2. Le profil socioéconomique des apprenants

2.1. Nombre d'apprenants

En 2020, les huit Régionales wallonnes ont accueilli en formation d'alphabétisation 1.750 apprenants.

Figure 4: Évolution du nombre d'apprenants (2016-2020)

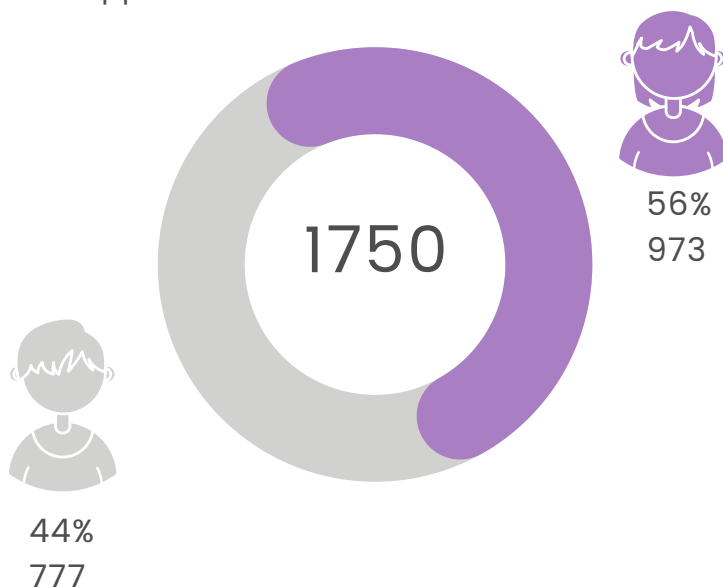


Entre 2017 et 2019, le nombre d'apprenants s'est stabilisé. L'année 2020 enregistre une baisse de 21% du nombre d'apprenant, corrélée à la baisse du nombre d'heures réalisées (voir figure 1). Cette baisse est liée à la situation sanitaire de 2020.

2.2. Genre des apprenants

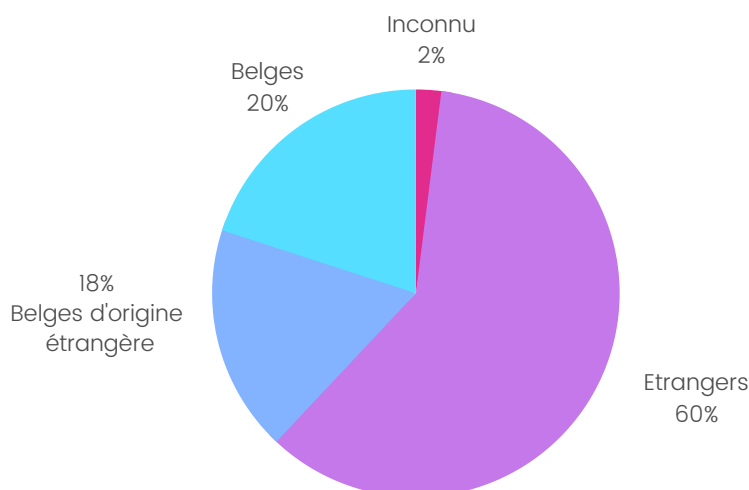
Au total, au cours de l'année 2020, l'offre de formation en alphabétisation des huit Régionales wallonnes touche 56% de femmes pour 44% d'hommes.

Figure 5: Genre des apprenants - 2020



2.3. Nationalité des apprenants

Figure 6 : Répartition des nationalités des apprenants – 2020



En 2020, les apprenants n'ayant pas la nationalité belge représentent 60% des apprenants, soit 1047 apprenants.

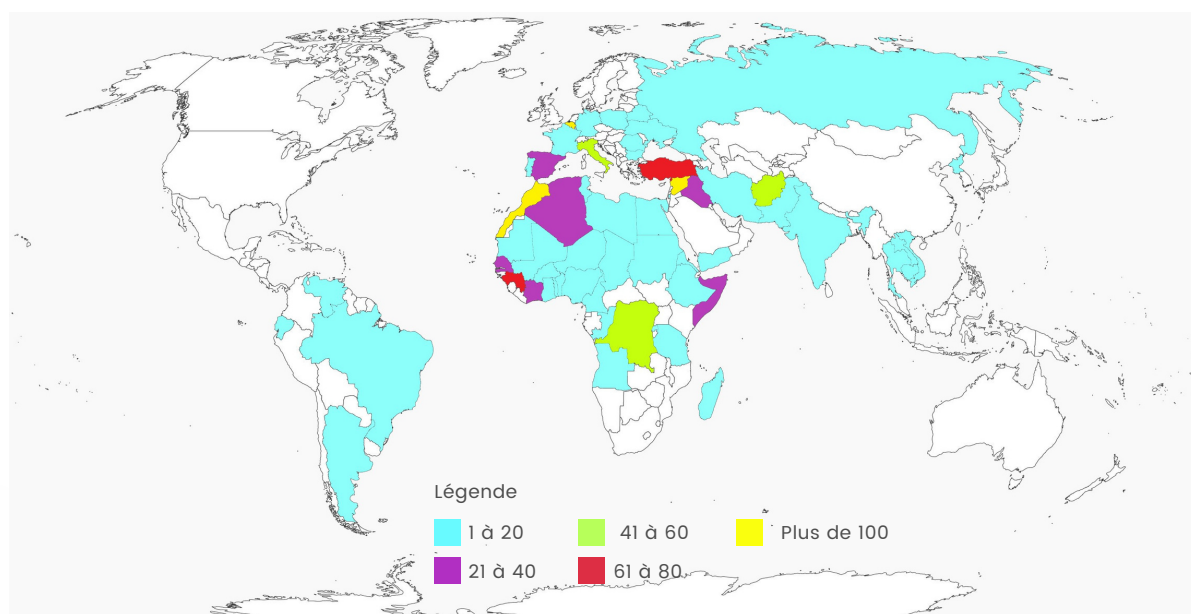
Les apprenants ayant la nationalité belge représentent 38% des apprenants, soit 668 apprenants.

Parmi les apprenants ayant la nationalité belge, 48% des personnes sont d'origine étrangère.²

Enfin, 2 personnes sont apatrides et 33 apprenants n'ont pas communiqué d'information sur leur nationalité, soit 2%.

En 2020, 79 nationalités sont représentées parmi les apprenants de Lire et Écrire sur le territoire wallon. Sur la carte ci-dessous, nous pouvons constater que les apprenants marocains, syriens et guinéens sont les nationalités les plus représentées, après la nationalité belge, dans les formations de Lire et Écrire. Parmi les apprenants belges d'origine étrangère, les nationalités d'origine les plus représentées sont les nationalités marocaine et turque.

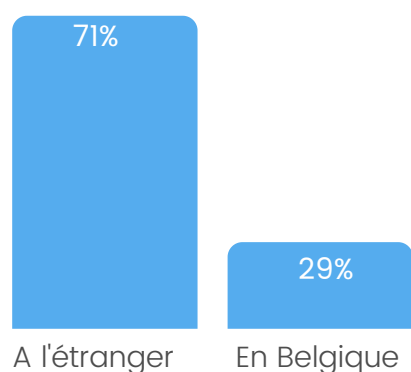
Figure 7: Nationalité des apprenants – 2020



² Les Belges d'origine étrangère sont les Belges qui ont acquis la nationalité belge.

2.4. Scolarité des apprenants

Figure 8: Lieu de scolarisation des apprenants - 2020



Le graphique ci-contre présente la répartition des publics en fonction de leur lieu de scolarité (scolarisés en Belgique ou à l'étranger). On note que 29% des apprenants ont été scolarisés en Belgique contre 71% des apprenants à l'étranger.

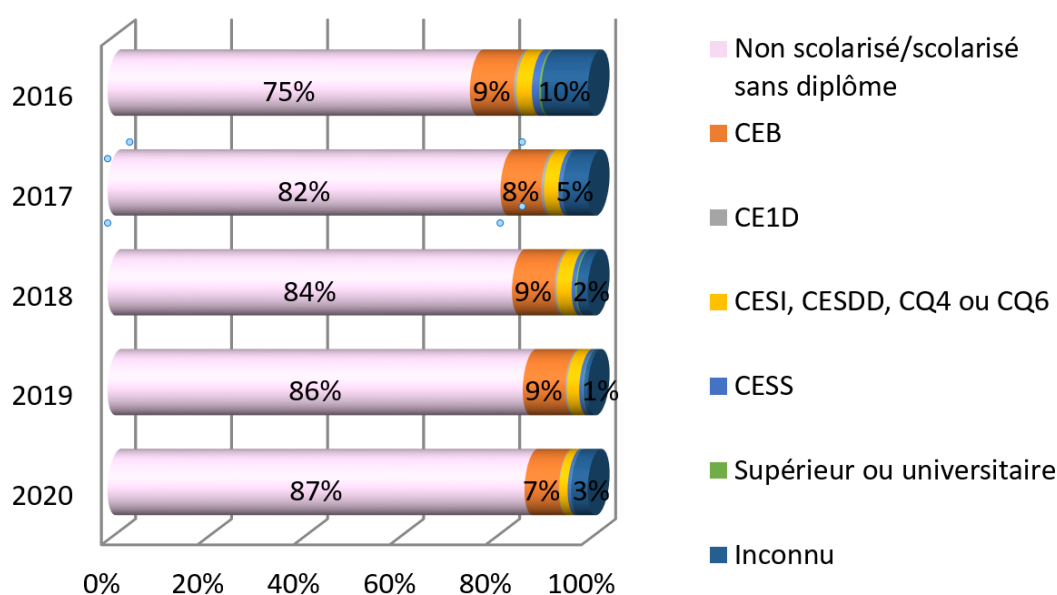
La proportion de personnes scolarisées en français est de 13% parmi les apprenants de Lire et Écrire sur le territoire wallon. 87% l'ont été dans une autre langue.

2.5. Niveau de diplôme des apprenants

Une grande majorité des apprenants à Lire et Écrire ont au maximum le niveau du certificat d'étude de base puisque ce public en particulier représente 94% de l'ensemble des apprenants en 2020.

Depuis 2016, le taux de personnes non scolarisées ou sans diplôme est en constante augmentation passant de 75% en 2016 à 87% en 2020.

Figure 9 : Évolution du niveau de diplôme (2016 - 2020)



2.6. Statut socioprofessionnel

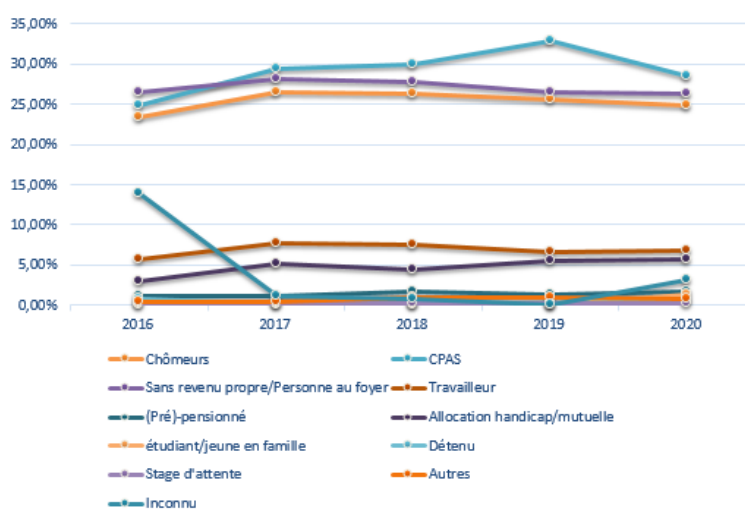
Figure 10 : Statut demandeur d'emploi/ non demandeur d'emploi – 2020



En 2020, les apprenants sont principalement des demandeurs d'emploi (62% en moyenne). On peut observer une variation entre les Régionales de 46% à 74% de demandeurs d'emploi. Depuis 2006, le taux moyen de demandeurs d'emploi reste stable. Cette majorité de demandeurs d'emploi parmi les apprenants se justifie essentiellement par nos sources de financement.

Le statut socioprofessionnel des apprenants est principalement celui de chômeur complet indemnisé, de personnes sans revenu propre ou de personnes relevant du CPAS. L'ensemble de ces trois catégories constitue 84% du public identifié en formation à Lire et Écrire.

Figure 11 : Évolution du statut socioprofessionnel (2016 - 2020)



Les perspectives 2021

La reconduction pluriannuelle (2021-2023) de notre convention intercabinet Région wallonne alpha a été essentielle pour promouvoir une action d'alphabétisation transversale et concertée en Wallonie.

En particulier, nous serons attentifs à la question du dispositif et du parcours d'intégration, à nos collaborations avec les centres régionaux d'intégration, à la place de l'alpha face au FLE, à l'accueil des publics migrants et l'offre de formation en cohérence avec nos valeurs et à la qualité de notre travail. Un travail permettant de baliser clairement les actions d'alphabétisation et de FLE a été réalisé. Ce travail a été reconnu par le comité d'accompagnement de notre convention. À l'initiative de la ministre de l'intégration sociale, un colloque réunissant les acteurs FLE, les CRI et les acteurs de l'Alpha devait se tenir en 2020. Celui-ci a été reporté à 2021. Lire et Écrire en Wallonie participera activement à la fois à la préparation et au déroulement de cette rencontre. Un des enjeux sera de maintenir une place pour le public analphabète dans les politiques wallonnes. Veiller à des complémentarités avec l'ensemble des acteurs

Des dossiers particuliers seront suivis avec nos partenaires de l'Interfédération dont Lire et Écrire prendra la vice-présidence :



En 2020, nous avons décidé de mettre le focus particulier sur 4 thématiques. Celle-ci sont toujours d'actualité. Néanmoins, à cause de la pandémie des actions prévues ont dû être reportées. L'année 2020 a permis de préciser certaines actions mais aussi de se donner les conditions pour les développer en 2021.

1. Les actions à destination des travailleurs

Les travailleurs en difficulté de lecture et d'écriture sont souvent mis en difficulté dans les entreprises. Ils sont peu présents dans les formations continuées, par manque de dispositifs adaptés tenant compte de leurs réalités. Or ce sont ceux-là même qui sont les plus exposés aux restructurations, aux licenciements, aux difficultés de compréhension de nouvelles procédures de travail, de modernisation d'outils...

Face à ce constat, Lire et Écrire propose depuis des années des dispositifs de formation en alphabétisation à destination des travailleurs peu ou pas qualifiés, infra-scolarisés, essentiellement analphabètes ou illettrés, francophones ou non-francophones. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre professionnel du droit à la formation continue des travailleurs. Tout l'enjeu est, non seulement, de leur permettre de maintenir leur emploi, mais surtout, de leur offrir la possibilité de développer des compétences, des connaissances, du potentiel, de s'adapter aux mutations du travail, de mieux maîtriser leur environnement. S'alphabétiser est un droit, et la formation en alphabétisation pour ces travailleurs est un des vecteurs d'inclusion, de lutte et d'émancipation.



1.1. Une série d'actions prévues en 2020 ont été reportées en 2021

1. Formation des délégués syndicaux

Suite aux élections sociales qui ont été reportées fin 2020, Lire et Écrire en Wallonie prendra contact avec les services de formation des syndicats afin de pouvoir dispenser une sensibilisation à destination des délégués syndicaux nouvellement élus lors des dernières élections sociales. Le but est de leur présenter Lire et Écrire, de leur donner les connaissances de bases au niveau de l'Alpha et du FLE et de leur donner les outils pour détecter et orienter des travailleurs qui seraient en difficulté avec la lecture et l'écriture.

2. Sensibiliser les services chômage des syndicats

A cause de la pandémie, le service de première ligne a été peu rempli ou avec beaucoup de difficultés. Lire et Écrire en Wallonie et les Régionales qui le souhaitent, prendront contact avec les services chômage des syndicats. En effet l'année sanitaire Covid 2020 a obligé la quasi-totalité des services à la personne à travailler en distanciel afin d'éviter les contaminations, ce qui a causé énormément de problèmes à notre public en difficulté avec la lecture et l'écriture et souvent en difficulté également avec le numérique.

3. Les cellules de reconversion

Les cellules de reconversion regroupent des demandeurs d'emploi en situation particulière. Ils sont dans un processus de réinsertion professionnelle, accompagné par des accompagnateurs sociaux venant du FOREM mais aussi des organisations syndicales

Nous avons dans un premier temps proposé de travailler la sensibilisation avec les accompagnateurs socio-permanents et non permanents. Quatre rencontres sont planifiées durant le mois d'avril 2021.

Nous serons particulièrement attentifs à ce que l'entrée en formation en alpha se fasse bien sur base volontaire et que ce choix ne soit évidemment en aucun cas un motif de sanction. Nous espérons que la présence des accompagnateurs sociaux syndicaux soient les garants de ce libre choix.

4. Une approche vers les fonds sectoriels

En 2020, nous avons eu des contacts avec Co-valent : le fonds de formation des ouvriers (CP 116) et des employés (CP 207) du secteur de la chimie, des matières plastiques et des sciences de la vie. Ce fonds sectoriel est, comme tous les autres, constitué paritairement et composé de représentants des organisations des travailleurs pour ouvriers et employés (CGSLB, CNE, CSC, FGTB) et d'une représentation des employeurs et de la fédération du secteur (essenscia).

Même si le secteur de la chimie est un secteur « de pointe », il occupe une série de travailleurs à faible qualification. Ces travailleurs, sont souvent mis en difficulté dans les entreprises, sont peu pris en compte quand il s'agit de suivre des formations continuées, faute de maîtrise des savoirs de base. Ils sont peu présents dans les formations continues, par manque de dispositifs adaptés tenant compte de leurs réalités. Or ce sont ceux-là même qui sont les plus exposés aux restructurations, aux licenciements, aux difficultés de compréhension de nouvelles procédures de travail, de modernisation d'outils...

S'alphabétiser est un droit, et la formation en alphabétisation pour ces travailleurs est un des vecteurs d'inclusion et d'émancipation. La formation de Lire et Écrire étant reconnue au congé éducation payé.

2. La place du numérique



De nos jours, se servir des “avantages” de la technologie numérique est présenté comme la condition sine qua non d'une pleine intégration sociale, économique et culturelle. Cependant, l'écrit est omniprésent sur internet, au sein des NTIC.

Qu'en est-il donc d'un public illettré dont la maîtrise partielle des compétences de base reste une difficulté majeure afin de se déplacer aisément sur le net, envoyer des courriels, répondre à des offres d'emploi ou encore utiliser les services bancaires en ligne ?

La numérisation des services publics qui s'impose à l'ensemble de la population sous couvert d'une facilité d'accès à l'information crée des discriminations dont sont victimes les apprenants de Lire et Écrire et pose également des questions d'inégalité d'accès aux droits sociaux. Que faire lorsque le dossier unique numérique sera mis en place pour les demandeurs d'emplois ? Que faire lorsqu'on souhaite réaliser un virement bancaire et qu'on ne maîtrise pas l'outil de paiement en ligne ? Que faire lorsqu'on doit acheter son ticket de train et qu'on ne maîtrise pas l'utilisation des bornes extérieures placées sur les quais de la gare, en sachant qu'on risque un surcôt en achetant son ticket dans le train ?

Si la fracture numérique du 1er degré, c'est à dire celle liée au matériel, tend à disparaître, c'est bien une fracture numérique du 2ème degré qui prend désormais le dessus, marquant de plus en plus un usage différencié des NTIC parmi les personnes isolées socialement, fragilisées économiquement, ainsi qu'en difficulté de lecture et d'écriture.

Les nouvelles possibilités technologiques nous obligent aussi à réfléchir à nos modèles pédagogiques.

Dans cette perspective, la coordination wallonne d'une part continue son travail d'interpellation des services publics afin de dénoncer les conséquences d'une numérisation croissante et l'exclusion des apprenants en tant qu'usagers de ces services, d'autre part, elle mettra en évidence et travaillera au développement de modèles pédagogiques afin d'offrir aux personnes illettrées l'opportunité d'acquérir des compétences autant techniques qu'informationnelles et critiques des NTIC. Les outils numériques sont ainsi placés au service de l'apprentissage en alphabétisation. Ces évolutions vont devoir s'accompagner de formation de formateurs pour qui le métier va évoluer. À cet effet, afin de s'emparer plus assurément de la question, un Groupe de travail numérique pouvant se diviser en différents sous-groupes thématiques devrait pouvoir voir le jour en 2021.

3. Les formations concomitantes



Cette année l'alliance entre formation en alphabétisation et formation professionnelle fera l'objet d'une attention particulière de la part de Lire et Écrire en Wallonie et ce, en réponse aux besoins des apprenants, nombreux à souhaiter se former professionnellement, en vue d'une insertion sociale et professionnelle plus rapide. Nombreuses sont les Régionales à souligner la plus-value de ces dispositifs. Avec ce dispositif, les apprenants sortent d'un parcours linéaire qui les renvoie sans cesse à une préformation en alpha, leurs compétences techniques et professionnelles sont valorisées, ils se voient avancer, l'ancrage de l'apprentissage est concret en contexte d'apprentissage métier....

Depuis quelques années déjà, diverses collaborations ont été mises en place, alliant la formation en alphabétisation et une démarche de formation professionnelle avec d'autres CISP, des CPAS, le FOREM ou encore avec des régies de quartiers, ... Néanmoins ces collaborations restent difficiles et fragiles.

En réponse au travail de recherche effectué durant l'année 2020, se poursuivra tout un processus de mise en évidence des difficultés inhérentes aux formations concomitantes, entre l'alpha et la formation professionnelle, ainsi qu'un travail d'argumentation politique concernant l'élaboration de propositions concrètes permettant de pallier aux obstacles multiples rencontrés par les acteurs dans ce cadre : incertitude financière, dimension singulière des projets, démultiplication des critères administratifs... L'objectif étant de viser le développement d'une série de balises, afin d'aller vers une reconnaissance officielle, allant de pair avec une couverture financière stable, de ces dispositifs inédits.

Depuis l'année dernière, Lire et Écrire en Wallonie participe également au processus de mise en application du projet PARS (Programme d'Appui aux Réformes Structurelles), traitant de la reconnaissance automatique des acquis. Par le simple fait que les formations concomitantes incluent de facto des passerelles entre deux organismes, il semble primordial de travailler la mise en commun de critères d'évaluation entre ceux-ci. De là, se dessine un réel enjeu de prise en compte de l'alpha, de sa pédagogie active et de ses critères d'évaluation, afin de permettre la construction de filières de formation tant de formation de base que de formation professionnalisant. De faciliter un passage des apprenants vers des formations (pré)qualifiantes. C'est pourquoi Lire et Écrire en Wallonie s'intègre au comité de pilotage de ce projet depuis l'année dernière et poursuivra son investissement tout au long de la mise en application du projet.

4. La formation des personnes étrangères ou d'origine étrangère



En 2019, nous avons réalisé une analyse et déterminé un positionnement clair afin d'identifier les contours, les différences pédagogiques et de public suivant que l'on parle d'alphabétisation ou de français langue étrangère (FLE). Ce positionnement a été validé par le comité d'accompagnement de notre convention région Wallonne/Lire et Écrire.

A l'initiative de la ministre de l'intégration sociale, un colloque réunissant les acteurs FLE, les CRI et les acteurs de l'Alpha devait se tenir en 2020. Pandémie oblige, celui-ci a été reporté à 2021. Lire et Écrire en Wallonie participera activement à la fois à la préparation et au déroulement de cette rencontre. Un des enjeux sera de maintenir une place pour le public analphabète dans les politiques wallonnes. Veiller à des complémentarités avec l'ensemble des acteurs et à la reconnaissance du travail réalisé par Lire et Écrire.

Annexes

1. Abréviations et sigles

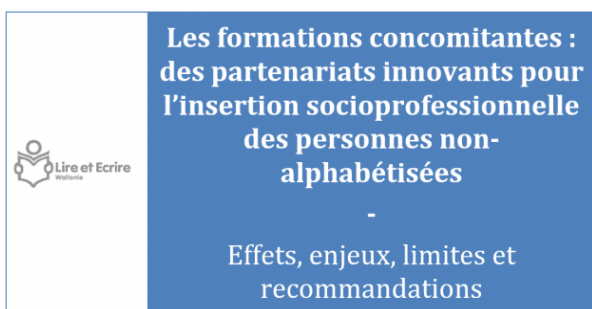
- **BW** : Brabant Wallon
- **CA** : Conseil d'Administration
- **CEB** : Certificat d'Étude de Base
- **CEP** : Congé Éducation Payé
- **CISP** : Centre d'Insertion Socio-professionnelle
- **CMB** : Centre Mons-Borinage
- **CPAS** : Centre Public d'Action Social
- **CRI** : Centre Régional d'Intégration
- **CSH** : Charleroi Sud Hainaut
- **DGO5** : Direction Générale Opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé
- **DGO6** : Direction Générale Opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche
- **DPR** : Déclaration de Politique Régionale
- **EFT** : Entreprise de Formation par le Travail
- **FLE** : Français Langue Étrangère
- **FSE** : Fonds Social Européen
- **GT** : Groupe de Travail
- **IBEFE** : Instances bassin Enseignement qualifiant - Formation - Emploi
- **Interfédé** : Interfédération des EFT et OISP
- **LHW** : Liège Huy Waremme
- **MOC** : Mouvement Ouvrier Chrétien
- **OISP** : Organisme d'Insertion Socio-Professionnelle
- **RW** : Région wallonne
- **SPW** : Service Public de Wallonie
- **WAPI** : Wallonie Picarde

2. Publications

Toutes les publications de Lire et Écrire en Wallonie depuis 2011 sont téléchargeables sous l'onglet « publications » de notre site Internet : <http://www.lire-et-ecrire.be/Publications>. Le présent document recense les études, analyses et rapports publiés au cours de l'année 2020.

2.1. Étude

1. § Duchesne Justine, « Les formations concomitantes : de partenariats innovants pour l'insertion socioprofessionnelle des personnes non alphabétisées – Effets, enjeux, limites et recommandations », décembre 2020.



Le développement de formations concomitantes permet de créer des ponts entre l'alpha et la formation professionnelle, afin de garantir aux apprenants en alpha un accès facilité à des formations techniques relatives à l'appréhension d'un métier. Si ces initiatives sont fortes de leurs convictions, elles ne sont pas pour autant simples et toutes tracées. Elles seraient même plutôt compliquées, longues et hasardeuses.

Cette étude a pour vocation de cerner les enjeux concernant le développement de formations concomitantes sur le terrain, tout en mettant en exergue les difficultés traversées par de nombreux organismes dans la mise en place de ce type de projets.

Quelques balises essentielles au bon déroulement des dispositifs, ainsi qu'à la prise en compte effective des personnes non alphabétisées au sein des dispositifs d'insertion, seront également pointées, pour apparaître telles des défis à relever pour le secteur de l'insertion socioprofessionnelle dans son ensemble.

Lien : <https://lire-et-ecrire.be/Les-formations-concomitantes-des-partenariats-innovants-pour-l-insertion>

2.2. Analyses

1. § Duchesne Justine & Leroy Aurélie, « Émancipation, éducation populaire et féminisme : comment penser le “nous” ? », Novembre 2020.



Émancipation, éducation populaire et féminisme : comment repenser le « nous » ?

Si Lire et Écrire s'est donné pour but de développer l'alphabétisation dans une perspective d'émancipation de tous et toutes, comment penser et prendre en compte l'émancipation des femmes dans une perspective d'alliance des luttes ? À quelles pédagogies émancipatrices et critiques faisons-nous référence en éducation populaire afin de favoriser leur pouvoir d'agir ?

Au travers des significations variées qu'attribuent les différentes vagues féministes à ce concept, nous aborderons quelques pistes de réflexion afin d'alimenter nos pratiques.

Lien : <https://lire-et-ecrire.be/Emancipation-education-populaire-et-feminisme-comment-repenser-le-nous>

2. § Duchesne Justine & Van Neck Sébastien, « Au cœur d'un confinement, l'accompagnement social des personnes analphabètes – Rencontre avec les agents d'accueil et de guidance de Lire et Écrire Luxembourg », Novembre 2020.



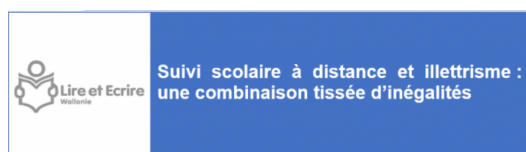
Au cœur d'un confinement, l'accompagnement social des personnes analphabètes
Rencontre avec les agents d'accueil et de guidance de Lire et Écrire Luxembourg

Début mars 2020, en raison du risque épidémique du Covid-19, la fermeture précipitée de multiples services publics, d'accompagnement et de formation a notamment eu pour conséquence l'isolement accentué de personnes dont les besoins variés n'avaient pourtant pas soudainement disparu. Les professionnels de ces secteurs ont dû faire preuve d'adaptabilité afin de maintenir le lien avec celles-ci qui, pour la plupart, se sont retrouvées dans des situations de précarité et d'isolement social exacerbées.

Cette analyse a donc pour vocation de cerner l'adaptation des professionnels de l'accompagnement, tout en mettant en évidence l'impact de cette période sur le public de Lire et Écrire ainsi que sur la façon dont les agents de guidance se positionnent par rapport à celui-ci.

Lien : <https://lire-et-ecrire.be/Au-coeur-d-un-confinement-l-accompagnement-social-des-personnes-analphabetes>

3. § Duchesne Justine, « Suivi scolaire à distance et illettrisme : une combinaison tissée d'inégalités », Novembre 2020.



Si, durant la première période de confinement, la fermeture des écoles et ses mesures corollaires ont eu des impacts négatifs sur les enfants de nos publics, la deuxième vague de la pandémie du Covid-19 appelle à la suspension des cours « en présentiel » pour l'enseignement secondaire.

De nombreux organismes interpellent déjà sur l'impact négatif que pourrait avoir la mise en place d'un enseignement à distance par la suite. D'autant plus pour les enfants d'un public en difficulté de lecture et d'écriture pour qui le suivi à domicile se révèle problématique à différents niveaux.

Lien : <https://lire-et-ecrire.be/Suivi-scolaire-a-distance-et-illettrisme-une-combinaison-tissee-d-inegalites>

4 . § Van Neck Sébastien avec la participation de Justine Duchesne, « Changer le "point de vue" Ou quand l'Alpha populaire passe sous la loupe d'un Coordinateur pédagogique », Décembre 2020.



Changer le « point de vue »
Ou quand l'Alpha populaire passe sous la loupe
d'un Coordinateur pédagogique

Bien qu'elle soit l'objet de la pratique quotidienne des formateurs et se retrouve formalisée dans un « cadre » commun de référence, l'alphabétisation populaire est

pourtant traversée par de nombreuses conceptions, appréhensions et arrangements dans sa mise en œuvre. C'est à ce titre que nous sommes allés à la rencontre de Jean Constant, Coordinateur pédagogique à Lire et Écrire Verviers, afin de dialoguer avec sa trajectoire professionnelle, son expérience et, de ce fait, avec sa propre définition de l'Alpha populaire et les perspectives qu'il entrevoit à son sujet.

Lien : <https://lire-et-ecrire.be/Changer-le-point-de-vue>

5. § Van Neck Sébastien, « Formation en Alpha populaire et numérique – Un terrain à investiguer pour des enjeux à déchiffrer », Décembre 2020.



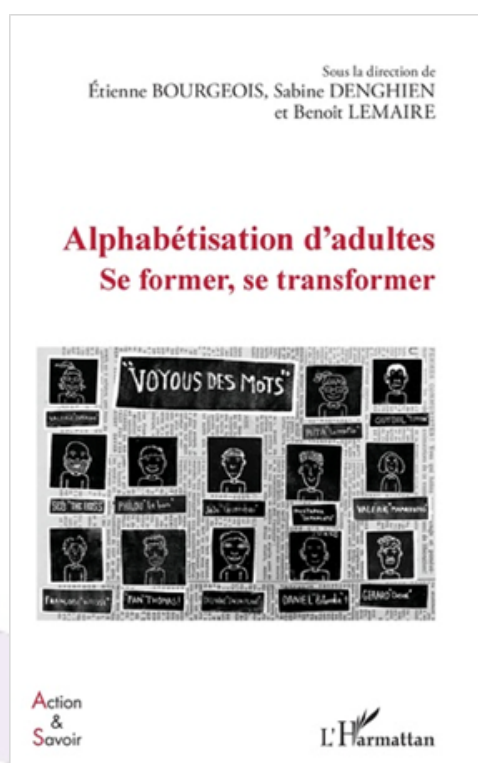
Formation en Alpha populaire et numérique
Un terrain à investiguer pour des enjeux à déchiffrer

De nombreux questionnements émergent à Lire et Écrire sur l'introduction d'outils et de pratiques numériques en formation d'alphabétisation.

. La concordance avec le sens de l'Alpha populaire, l'impact sur la dynamique de formation, la prescription à apprendre la manipulation d'outils technologiques, l'effet sur la dimension relationnelle... Les enjeux sont riches, ouvrent de multiples pistes et donnent à voir que l'équation s'avère plus complexe qu'un rapide revers de la main du numérique mais aussi qu'une totale intégration inconsiderée dans les temps de formation.

Lien : <https://lire-et-ecrire.be/Formation-en-Alpha-populaire-et-numerique>

2.3. Publication de l'ouvrage collectif « Alphabétisation d'adultes – Se former, se transformer »



Avec plus de 4000 adultes accueillis en formation chaque année, de nombreuses questions se posent au sein de Lire et Écrire : « Qui sont-ils ? », « Quels sont leur parcours ? », « Que viennent-ils chercher dans la formation ? », « Quels sont les effets de celle-ci au-delà de la langue écrite ? » ...

Ce sont des questions qui ont animé pendant plusieurs années un groupe de travail de Lire et Écrire, accompagné d'Étienne Bourgeois, chercheur universitaire. De tout ce travail est né un livre : « Alphabétisation d'adultes – Se former, se transformer », aux éditions L'Harmattan.

Bourgeois, E., Denghien, S., & Lemaire, B. (Eds.). Alphabétisation d'adultes – Se former, se transformer. Paris : L'Harmattan (coll. Action et Savoir).

4ème de couverture :

Qu'est-ce qui décide une personne adulte en situation d'illettrisme à franchir la porte d'un centre de formation en alphabétisation ? Que vient-elle chercher en formation ? Quels sont les effets réels de la formation sur « l'apprenant », au-delà de la maîtrise de la langue écrite ? Quels sont les facteurs qui facilitent ou font obstacle à son engagement dans la formation ?

C'est à ces questions qu'ont voulu répondre les acteurs d'une association d'alphabétisation de Belgique francophone, dans le cadre d'une recherche qu'ils ont menée avec un enseignant-chercheur universitaire. Cette recherche a ceci de particulier qu'elle a donné largement la parole aux apprenants eux-mêmes, ainsi qu'aux formateurs et formatrices, sur ces différentes questions. Mais elle a aussi sollicité le regard d'acteurs externes, principalement issus du monde de l'insertion socioprofessionnelle et de la recherche universitaire.

En croisant ces différents regards, l'ouvrage contribue ainsi à mieux (faire) comprendre ce qui se joue réellement dans la formation en alphabétisation. Il ouvre aussi des perspectives nouvelles pour améliorer les pratiques de formation d'adultes, mais aussi d'enseignement scolaire.

Lien : <https://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=67969>

3. Listes des administrateurs et administratrices au CA de Lire et Écrire en Wallonie au 31/12/2020

Mouvements porteurs - Personne physique	Représentant de
Anne-Marie Andrusyszyn	MOS - FGTB wallonne et mouvements d'éducation permanente de la mouvance socialiste
Joseph Burnotte	
Philippe Bordignon	
Mario Bucci	MOC et ses organisations constitutives
Bernard Kerger	
Eric Albertuccio	

Régionales wallonnes	Représentée par
Lire et Écrire Brabant wallon	Claire Lammerant
	Enzo Gramaglia
Lire et Écrire Centre Mons Borinage	Samuel Thirion
	Andrea Della Vecchia
Lire et Écrire Charleroi Sud Hainaut	Adeline Baudson
	Vincent Pestieau
Lire et Écrire Liège-Huy-Waremme	Damien Grégoire
	Poste vacant
Lire et Écrire Luxembourg	Jean-Nicolas Burnotte
	Joël Thiry
Lire et Écrire Namur	Yoric Bridoux
	Poste vacant
Lire et Écrire Verviers	Françoise Defraiture
	Raymond Bellefroid
Lire et Écrire Wallonie picarde	Valérie Brooms
	Jacky Quintart

Note : suite au nouveau code des sociétés, à partir du 1er janvier 2021, les Régionales seront représentées par un représentant permanent et un invité permanent. Les mouvements seront toujours représentés par 3 personnes physiques.

3. Organigramme de Lire et Écrire en Wallonie au 31/12/2020

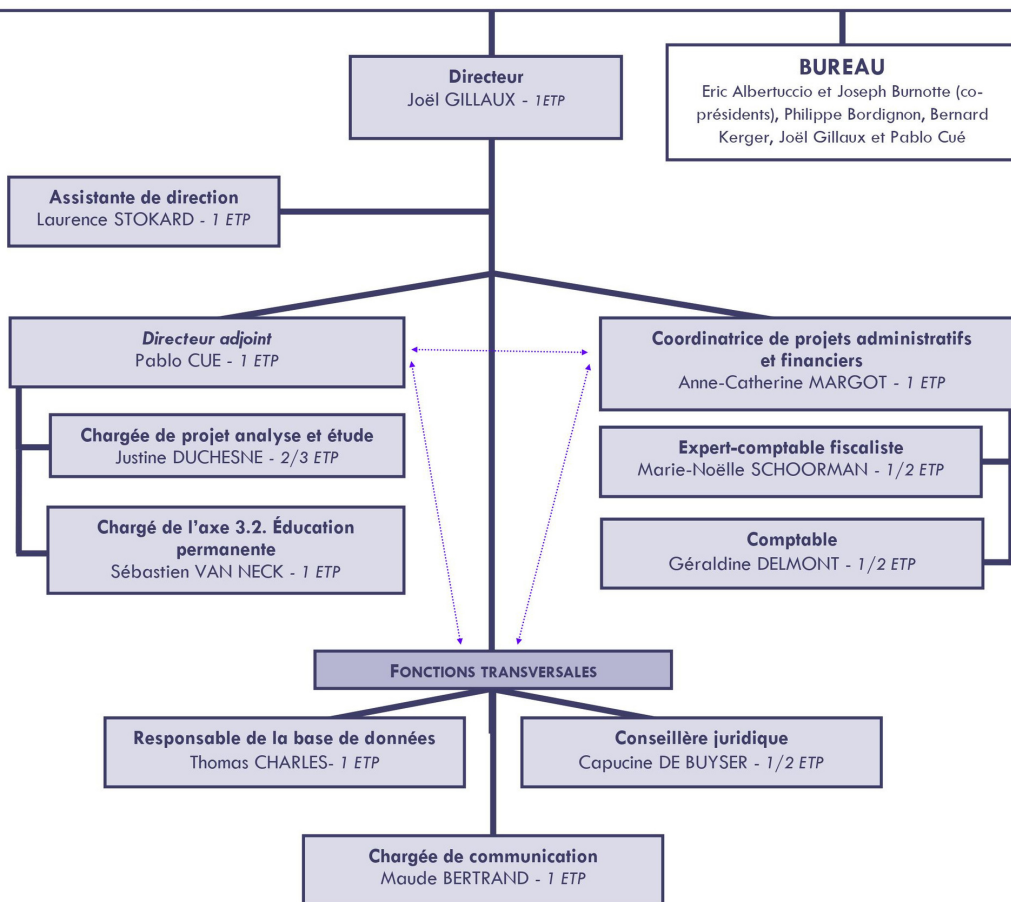
Organigramme hiérarchique et fonctionnel de Lire et Écrire en Wallonie - 2 décembre 2020

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Lire et Écrire Brabant wallon, Lire et Écrire Centre Mons Borinage, Lire et Écrire Charleroi Sud Hainaut, Lire et Écrire Liège Huy Waremme, Lire et Écrire Luxembourg, Lire et Écrire Namur, Lire et Écrire Verviers, Lire et Écrire Wallonie Wapi, Joël Gilliaux (directeur de Lire et Écrire en Wallonie), Anne-Marie Andrusyszyn, Anne Spitals, Philippe Bordignon et Joseph Burnotte pour la FGTB et les mouvements d'Éducation Permanente de la mouvance socialiste, Ariane Estenne, Bernard Kerger, Eric Albertuccio, et Mario Bucci pour le MOC et ses organisations constitutives.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lire et Écrire Brabant wallon, Lire et Écrire Centre Mons Borinage, Lire et Écrire Charleroi Sud Hainaut, Lire et Écrire Liège Huy Waremme, Lire et Écrire Luxembourg, Lire et Écrire Namur, Lire et Écrire Verviers, Lire et Écrire Wallonie picarde, Philippe Bordignon, Joseph Burnotte et Anne-Marie Andrusyszyn pour la FGTB et les mouvements d'Éducation Permanente de la mouvance socialiste, Bernard Kerger, Eric Albertuccio et Mario Bucci pour le MOC et ses organisations constitutives.



— Lien hiérarchique ←.....→ Lien fonctionnel

4. Statistiques du personnel des entités wallonnes de Lire et Écrire au 31/12/2020

4.1. Nombre de travailleurs

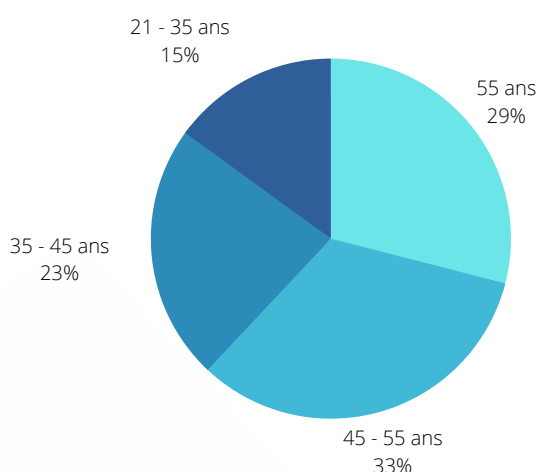
Le nombre de travailleurs à Lire et Écrire dans les Régionales wallonnes et à Lire et Écrire en Wallonie en 2020 est de 188 travailleurs, soit 144,75 équivalents temps plein (ETP).

4.2. Caractéristiques des travailleurs

1. Genre

La proportion d'hommes et de femmes parmi les travailleurs de Lire et Écrire sur le territoire wallon est une constante depuis plusieurs années. En 2020, cette proportion ne s'est pas modifiée par rapport à l'année précédente (fluctuation de 2%) : 79% de femmes pour 21% d'hommes.

2. Âge



En 2020, l'âge moyen du personnel des entités Lire et Écrire sur le territoire wallon est de 47 ans.

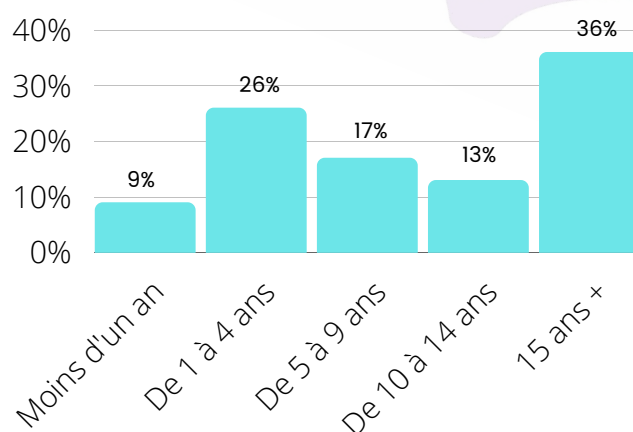
En 2020, les travailleurs âgés entre 45 et 55 ans représentent la part la plus importante du personnel ; celle des plus de 55 ans est en constante progression depuis 2016.

Figure 3 : Répartition par tranches d'âge - 2020

3. Ancienneté à Lire et Écrire

48% des travailleurs ont une ancienneté à Lire et Écrire supérieure ou égale à 10 ans.

Figure 4 : Ancienneté des travailleurs en 2020



4.3. Type de contrat



87% du personnel en Wallonie est sous contrat à durée indéterminée.

Entre 2016 et 2020, les contrats à durée indéterminée oscillent entre 86% et 89% du total des contrats.

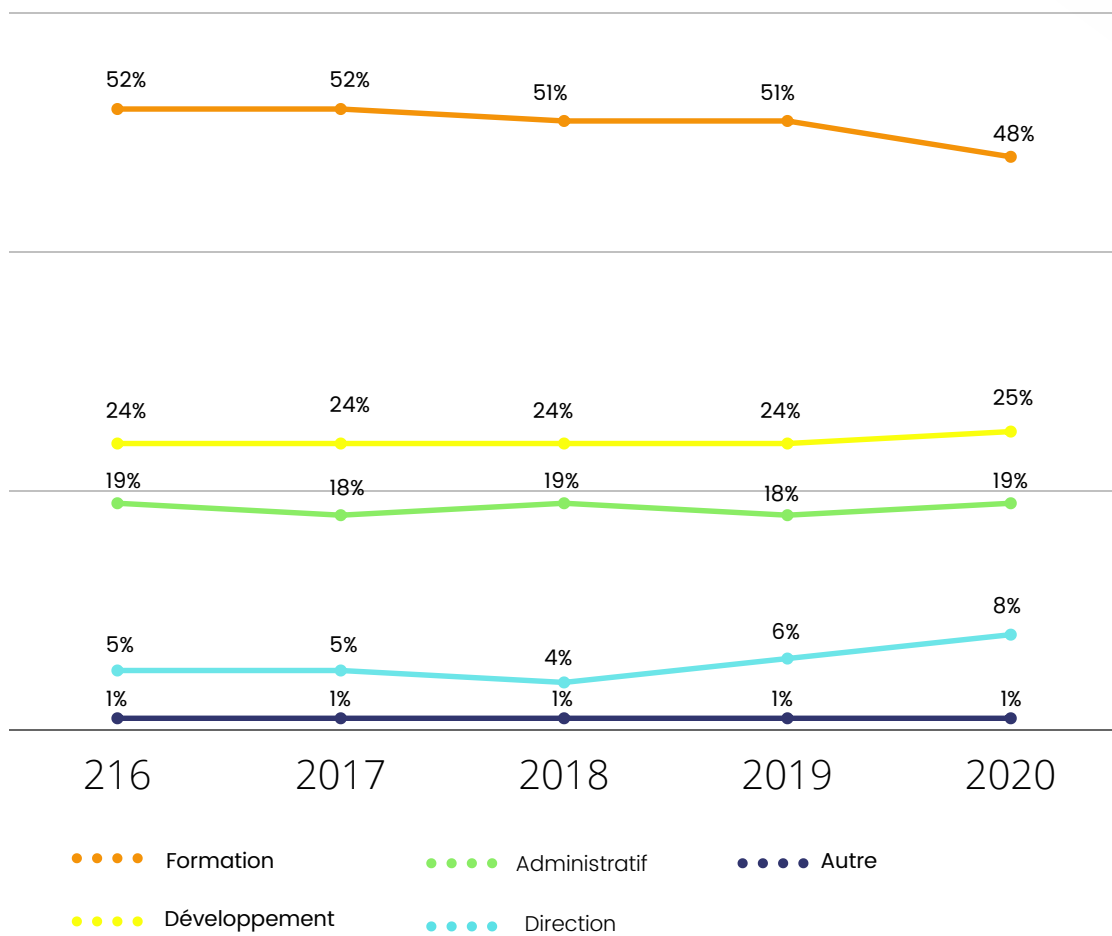
1. Le travail à temps partiel

Les travailleurs à temps partiel oscillent entre 38% et 43% entre 2016 et 2020. Il est à noter que parmi les temps partiels au sein de Lire et Écrire en 2020, 38% sont occupés à $\frac{1}{2}$ temps et 32% à $\frac{4}{5}$ ème temps.

2. Fonction des travailleurs

Les travailleurs sont regroupés en cinq fonctions principales : direction, développement, formation, fonction administrative et financière et autres. Le graphique ci-après met en évidence l'importance relative de la fonction de formation qui représente près de la moitié des travailleurs à Lire et Écrire sur le territoire wallon (48%) ; viennent ensuite les membres des équipes qui occupent une fonction en lien avec le développement de projets (25%). Les postes administratifs et financiers représentent, quant à eux, 19% des travailleurs. Les directions représentent 8% des travailleurs.

Figure 6 : Évolution en nombre de la répartition des fonctions des travailleurs – 2016 à 2020





POUR TOUT CONTACT

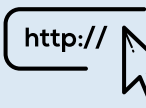
LIRE ET ÉCRIRE EN WALLONIE
RUE ARTOISENET 7
5000 NAMUR



081/24.25.00



COORDINATION.WALLONNE@LIRE-ET-ECRIRE.BE



www.lire-et-ecrire.be/wallonie



LIRE_ET_ECRIRE

ÉDITEUR RESPONSABLE :
JOËL GILLAUX

Lire et Ecrire
Wallonie

AVEC LE SOUTIEN DE



UNION EUROPÉENNE



Wallonie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN, LA WALLONIE ET LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR